



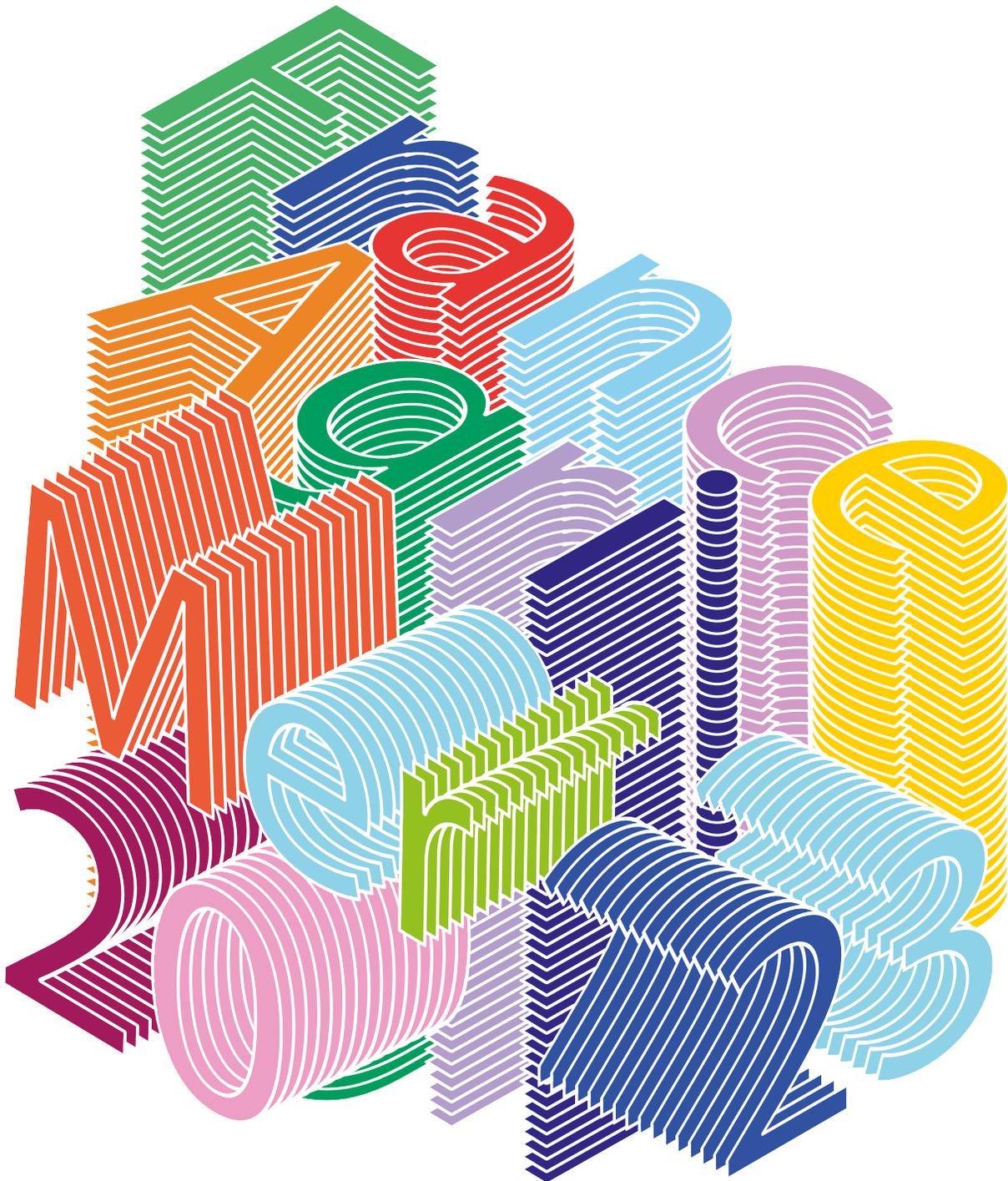
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



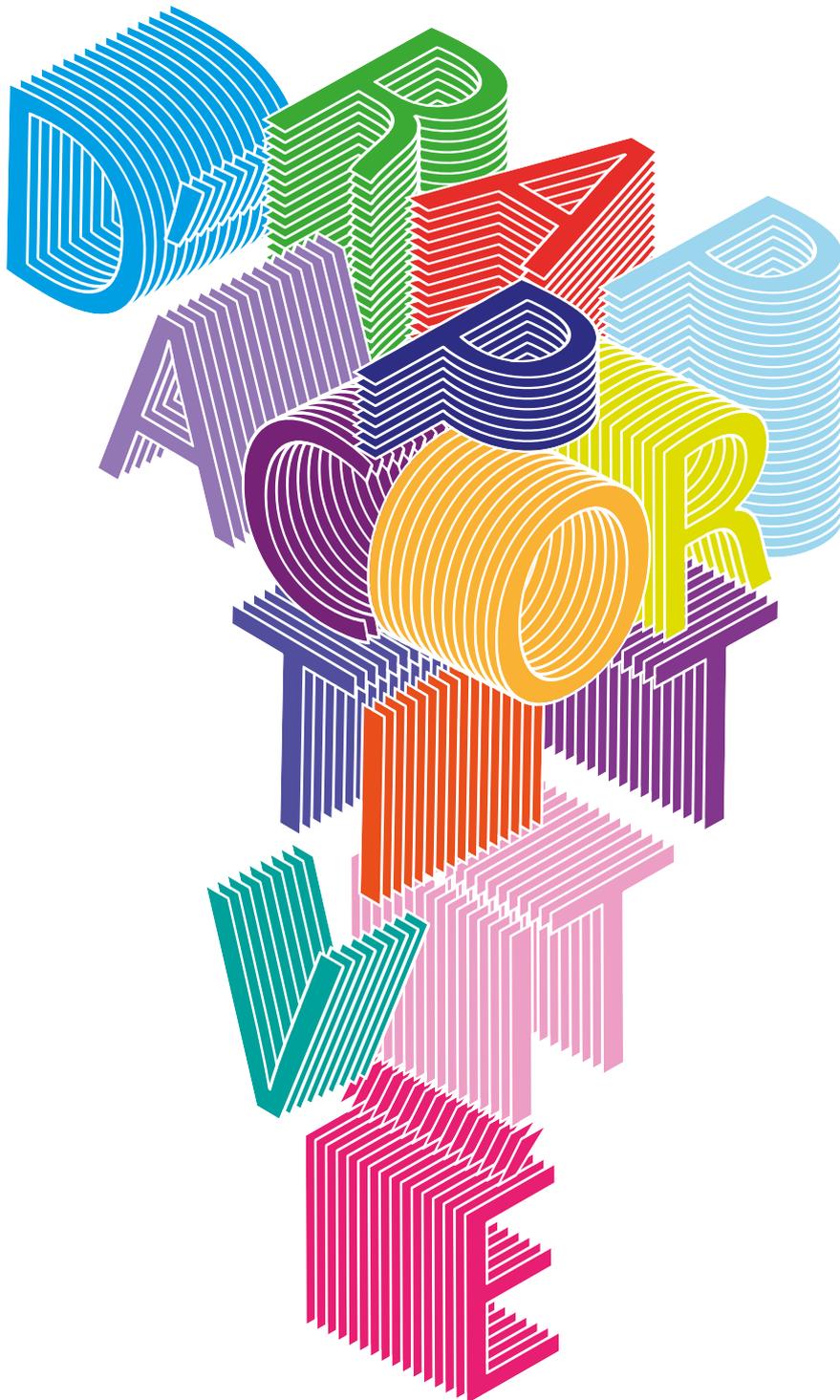
FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER



RAPPORT
D'ACTIVITÉ

FranceAgriMer



2023

04 Édito

06 PARTIE 1. L'ALIMENTATION, UN ENJEU COLLECTIF

- 08 L'impact de l'inflation sur la consommation des Français en 2022
- 12 L'aide alimentaire aux plus démunis
- 18 Le programme Lait et fruits à l'école
- 20 Soutenir le dynamisme de l'aviiculture en Côte d'Ivoire

26 PARTIE 2. OBJECTIF SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

- 28 La souveraineté alimentaire, une notion à définir
- 34 La capacité de résilience aux grands chocs internationaux
- 38 Génétique animale et souveraineté alimentaire

42 PARTIE 3. ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

- 44 Transport de marchandises : comment décarboner les chaînes logistiques ?
- 50 Bioéconomie : l'enjeu d'une économie fondée sur la biomasse
- 54 Mobiliser l'intelligence collective pour simplifier les démarches
- 56 La transition numérique

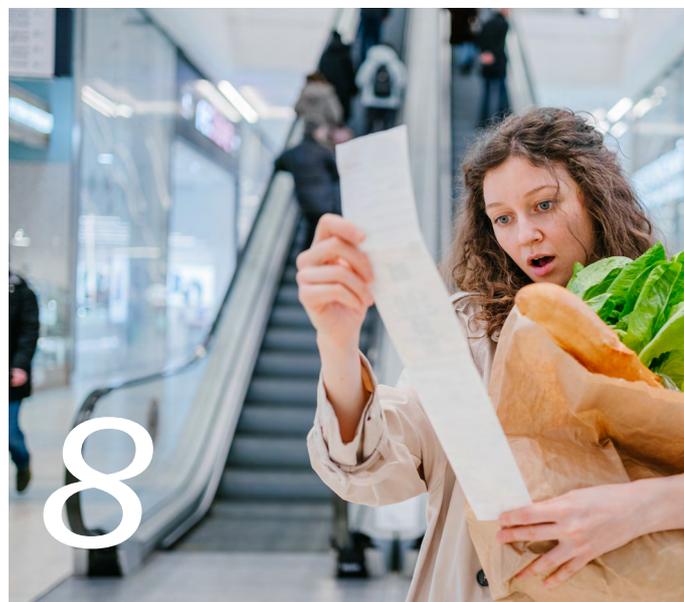
60 PARTIE 4. UNE AGRICULTURE INTÉGRÉE DANS LES TERRITOIRES / L'EUROPE / LE MONDE

- 62 Une agriculture intégrée dans les territoires
- 64 Une agriculture intégrée dans l'Union européenne
- 72 Une agriculture intégrée dans le monde

78 PARTIE 5. QUI SOMMES-NOUS ?

- 80 FranceAgriMer, c'est ...
 - 82 L'équipe de direction
-

84 Pour s'informer





SOMMAIRE





Christine Avelin

Directrice générale



édito

A lors que l'Établissement fête ses 15 ans en 2024, revenons un instant sur l'année 2023 qui n'a pas fait exception à la règle, en plaçant FranceAgriMer au cœur de l'actualité de nos filières.

Dans un contexte de fortes turbulences pour le système alimentaire français, avec des crises qui se succèdent et parfois même se combinent - crise sanitaire, guerres, contexte macroéconomique dégradé, successions d'épisodes climatiques extrêmes... - FranceAgriMer a encore une fois fait la démonstration de sa capacité à réagir dans des délais très contraints, en jouant à la fois le rôle de vigie, de facilitateur et d'amortisseur auprès

des filières impactées. Et cela sans délaisser les autres dispositifs, plus pérennes et moins liés à la conjoncture, mais tout aussi essentiels à la vie des entreprises que nous accompagnons.

Solide en temps de crise, FranceAgriMer démontre ainsi sa capacité à maintenir des compétences et des métiers, pour faire face aux imprévus et aux défis à venir. 2023 marquait par ailleurs la dernière année d'application de notre précédent contrat d'objectifs et de performance. En guise de bilan, soulignons simplement que plus de 90 % des cibles et des actions du projet d'Établissement ont été réalisées, le rôle de FranceAgriMer s'en trouvant aujourd'hui largement



Franck Sander

Président du conseil
d'administration



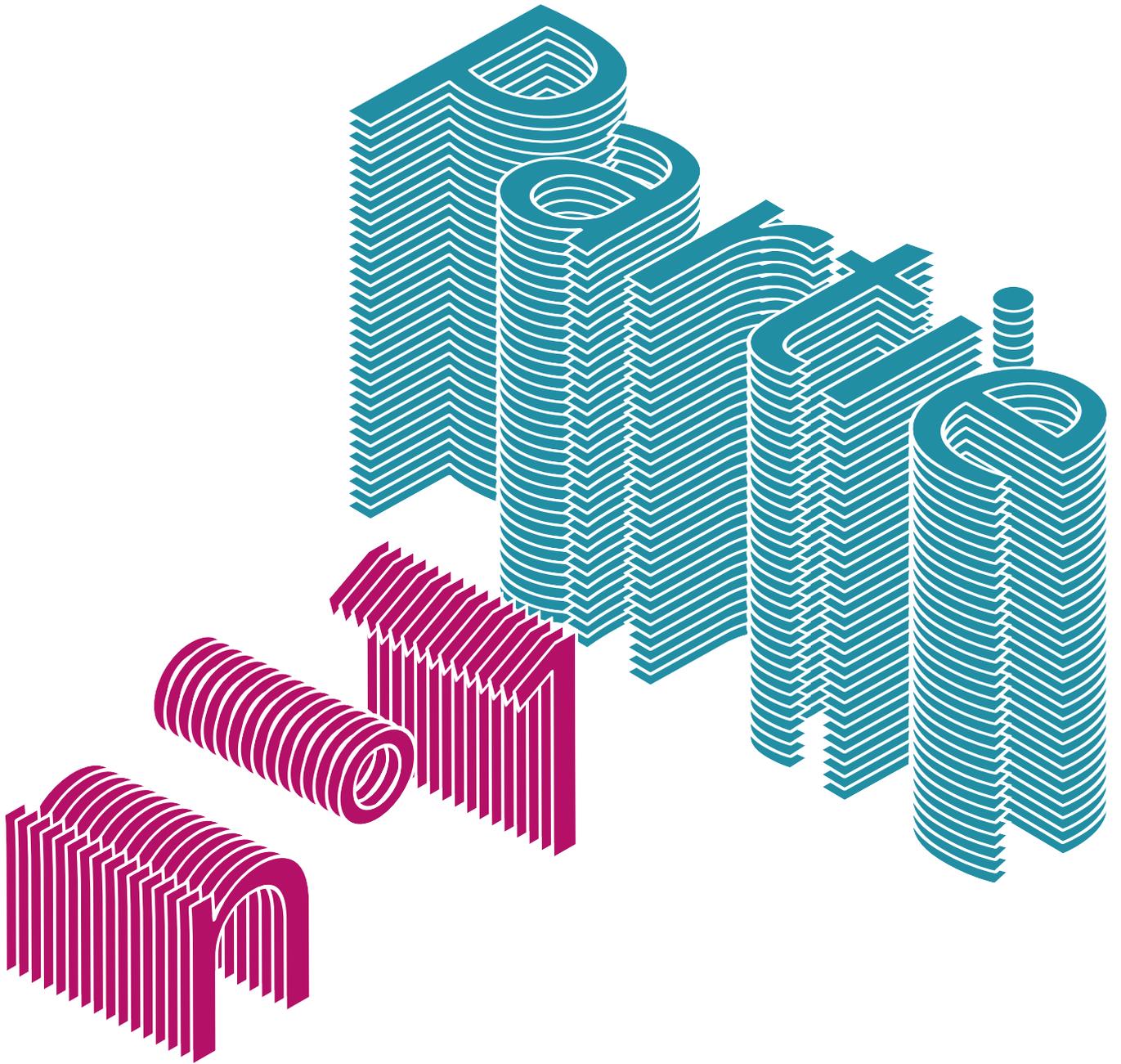
“ **Q**UINZE ANS ! QUINZE ANS QUE FRANCEAGRIMER SE TIENT AUX CÔTÉS DES FILIÈRES DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE, DE L'AQUACULTURE ET, BIEN SÛR, AU SERVICE DES POUVOIRS PUBLICS.

conforté et même renforcé par nos ministères de tutelle. Si nous avons pu relever collectivement ces défis, une fois encore en 2023, c'est aussi parce que les équipes expertes de nos principales missions ont pu s'appuyer sur des fonctions support agiles et performantes.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, cette année, présenter dans ce rapport d'activités un certain nombre de réalisations sous l'angle de la coopération interservices, afin d'illustrer à quel point tous nos métiers et toutes nos forces vives apportent leur pierre à l'édifice.

Enfin, parce que notre capacité à agir et à réagir repose entièrement sur l'expertise des femmes et des hommes qui composent cet Établissement, à Montreuil mais aussi partout en régions, nous avons pensé ce rapport d'activité comme une galerie de portraits de celles et ceux qui chaque jour, font vivre notre communauté de travail et mettent leur énergie et leur savoir-faire au service des acteurs de notre chaîne alimentaire.

À toutes et tous, bonne lecture !



PARTIE N°1

L' alimentation, **un enjeu collectif**

Trait d'union entre les acteurs publics et privés des secteurs agricoles, agroalimentaires, de la pêche et de l'aquaculture, FranceAgriMer réunit des compétences très diverses qui ont été particulièrement mobilisées en 2023 sur le sujet central de l'alimentation : production de données économiques afin d'éclairer l'impact de l'inflation sur la consommation des Français, en particulier les plus modestes, mais aussi, de manière très opérationnelle, achats, stockages et livraisons de denrées pour lutter contre la précarité alimentaire. C'est notre responsabilité collective de permettre aux plus démunis d'avoir accès à une alimentation de qualité en quantité suffisante, en France, mais aussi à l'étranger, *via* l'ingénierie de projets de coopération internationale.



L'impact de l'inflation sur la consommation des Français en 2022

La France a connu en 2022 un contexte d'inflation inédit depuis 30 ans. En juillet 2023, FranceAgriMer a publié une étude qui consolide les enseignements tirés de l'impact de l'inflation en 2022. Comment la hausse des prix à la consommation s'est-elle répartie selon les différents types de produits ? Les situations sont-elles uniformes selon les catégories de produits ou de ménages ?

Quels ont été les principaux arbitrages des consommateurs ?

L'étude a pour objectif d'analyser la hausse des prix selon les types de produits, de marques, de gammes et de circuits, mais aussi de caractériser les comportements et les tendances de consommation en 2022 par rapport aux années précédentes et de détailler les arbitrages « anti-inflation » mis en place par les ménages français pour limiter l'impact de la hausse des prix sur leur budget.

Enfin, cette étude permet de dresser un état des lieux des répercussions des différences sociodémographiques (âges, revenus) sur les niveaux de consommation.



POUR EN SAVOIR PLUS

L'impact de l'inflation sur la consommation alimentaire en 2022

Collection Les Études, 38 pages, juillet 2023

En 2022, les ménages français ont dépensé plus, mais acheté de plus petites quantités.

LES PRINCIPAUX CONSTATS

Le niveau d'inflation est inédit depuis 30 ans :

- **+ 12 %** en glissement annuel en décembre 2022, avec une hausse qui atteint près de **16 %** en mars 2023 ;

- **- 9 %** en volume : les ménages français ont acheté de plus petites quantités, en dépensant davantage, surtout des produits à poids variable comme les viandes en rayon boucherie ou les fruits et légumes ;

- L'arbitrage s'effectue principalement sur le choix de la marque, en faveur des marques distributeurs :

- **+ 7 %** pour les marques

de distributeurs contre

- **- 3 %** pour les marques nationales en volume ;

- Plus largement, les Français ont privilégié les produits moins chers (volaille plutôt que viande de bœuf, premiers prix plutôt que grandes marques, etc.) ;

- Le ralentissement de la croissance des produits bio, qui se faisait sentir dès 2019, se poursuit et s'amplifie avec l'inflation. Pourtant, les produits conventionnels connaissent des hausses de prix plus fortes, en pourcentage, que les produits biologiques ;

- Les ménages se sont moins rendus en points de vente et réduisent la taille de leur panier pour mieux contrôler leurs dépenses.

En 2022, les ménages modestes réduisent leurs dépenses alimentaires

Les ménages modestes consacrent à l'alimentation une part de leurs revenus plus importante que le reste de la population française (19 % en 2017 contre 17 % pour l'ensemble des Français).

Plus exposés à l'inflation, ces ménages ont dû faire des arbitrages plus importants, notamment en diminuant leurs dépenses alimentaires, et notamment les achats de produits frais.

Alors que les sommes dépensées pour le total alimentaire augmentent de 1,5 % pour l'ensemble des ménages, les achats des ménages de revenus modestes reculent de -1,4 % : en 2022, sous l'effet de l'inflation, leur budget pour les achats alimentaires est plus faible qu'en 2021.

Cette diminution s'observe principalement sur les Produits frais traditionnels (PFT) : alors que la totalité des ménages réduit leurs dépenses de -2,6 %, le recul pour les ménages modestes est plus fort, avec une baisse de -5,4 %.

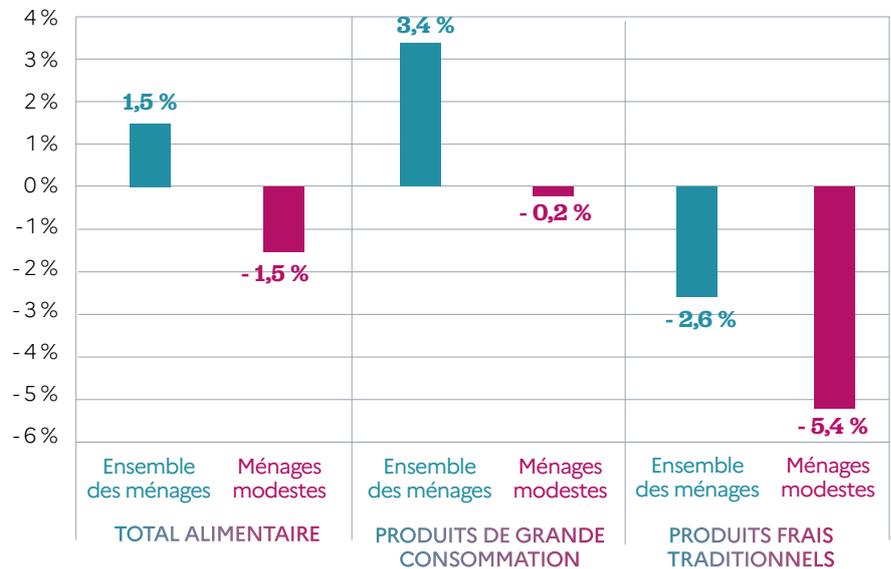


FIGURE 1 :
Évolution des sommes dépensées
en 2022 par rapport à 2021

Source : Kantar Worldpanel, traitement FranceAgriMer



Les ménages de revenus modestes, qui représentent 15 % du panel des ménages Kantar (Figure 2 ci-dessous) voient leur part dans les achats de Produits frais traditionnels (PFT) diminuer nettement entre 2018-19 et 2022, alors même qu'ils étaient déjà sous-consommateurs notamment de poissons et de fromages à la

coupe, au regard de leur proportion, en nombre, dans la population française.

À l'inverse, pour les Produits de grande consommation (PGC), leur part se situe toujours au-dessus de 15 % : ils sont sur-consommateurs de produits d'épicerie salée et sucrée, de liquides, de charcuterie et de produits surgelés.

“ La catégorie des ménages modestes est la seule catégorie de revenu qui réduit en 2022 ses achats tant pour les produits de grande consommation que pour les produits frais traditionnels. ”

EXTRAIT DE L'ÉTUDE

L'impact de l'inflation sur la consommation alimentaire en 2022

“ Les Français consacrent en moyenne 16 % de leur budget à l'alimentation. ”

EXTRAIT DE L'ÉTUDE

L'impact de l'inflation sur la consommation alimentaire en 2022

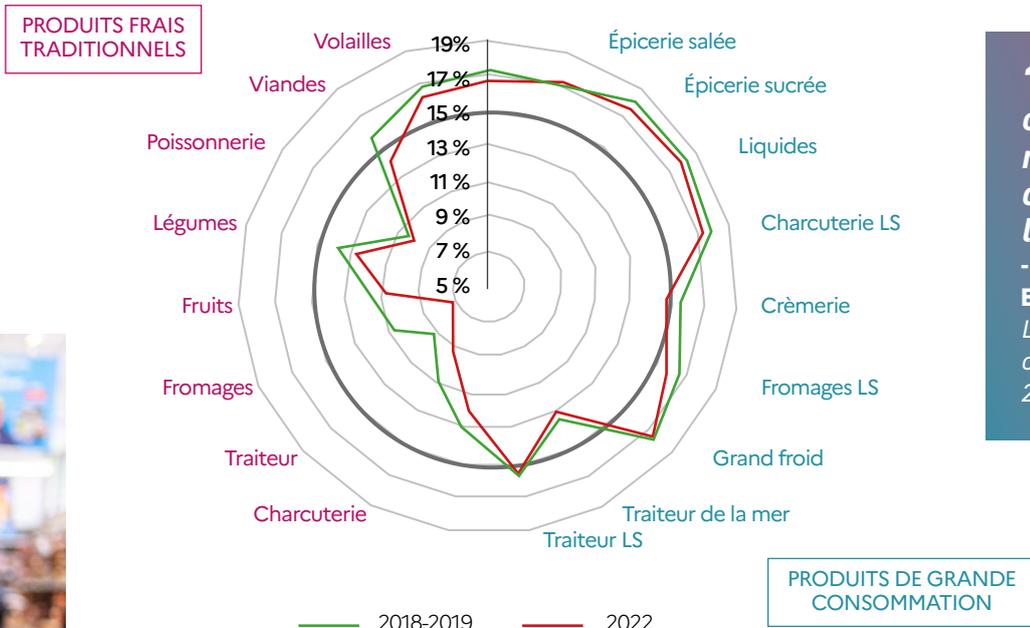


FIGURE 2 :
Part des ménages modestes dans les achats par rayon en 2018-2019 et en 2022

Si un produit est supérieur au cercle gris, alors les ménages de revenus modestes le sur-consomment.
Si un produit est inférieur au cercle gris, alors ils le sous-consomment.
Source : Kantar Worldpanel, traitement FranceAgriMer



L'aide alimentaire aux plus démunis

La France a choisi de consacrer le budget du Fonds social européen Plus (FSE+) « Emploi, jeunesse, inclusion et compétences » à l'achat de denrées au bénéfice des associations d'aide alimentaire dans le cadre de l'aide aux plus démunis. FranceAgriMer est un des acteurs majeurs de cette action : en 2023, près de 110 millions d'euros de denrées ont été achetées et 55 000 tonnes livrées aux associations d'aide alimentaire.

Le FSE +, un dispositif en évolution

Jusqu'en 2021, FranceAgriMer passait pour chaque campagne un marché composé d'une centaine de lots environs, avec un lot par produit et par association bénéficiaire.

Sur la base de son expérience et dans un souci d'efficacité, FranceAgriMer a fait évoluer ses pratiques :

- Les actions « Achats de denrées » et « Transport-Logistique » sont désormais dissociées, permettant une plus grande maîtrise de la chaîne d'approvisionnement des associations bénéficiaires.
- Mise en place de lots de marché multi-attributaires pour mutualiser les achats tout en sécurisant les approvisionnements.
- Pour certaines denrées nécessitant une planification en amont, des marchés pluriannuels sont conclus.

LE BUDGET FSE+

Pour la
période
2021- 2027,
la France
bénéficie
d'une
enveloppe
FSE+ de

582
millions
d'euros

10 %
par des
crédits
nationaux

complétée à
hauteur de



Une équipe renforcée, avec des compétences spécifiques

La recherche de produits de qualité et la négociation avec les industriels demandent des compétences spécifiques. L'équipe Aide aux plus démunis a doublé ses effectifs en 5 ans. Elle compte désormais 15 personnes, avec des agents d'horizons très différents, tous très impliqués (qualité, logistique, facturation, ...).

L'équipe est en relation permanente avec les associations afin d'évaluer les quantités et les familles de produits, avec la volonté de répondre au mode de vie des bénéficiaires (personnes seules, familles, âge, équipement des logements).

Le packaging est un autre point d'attention afin ne pas distribuer « des sous-produits » qui pourraient créer de la stigmatisation. Les achats se font dans le milieu de gamme, et s'il y a rupture de stock ou un problème qualité, c'est la gamme premium qui est choisie, en accord avec les associations.



PROPOS DE CHRISTOPHE DASSIÉ,

Chef du service Marchés, certificats et qualités, FranceAgriMer

« Le FSE+ donne un cadre dans lequel nous avons un vrai pouvoir d'initiatives, ce qui nous permet d'améliorer en permanence les cahiers des charges, de repenser nos dispositifs et de trouver des parades aux nombreux imprévus, de toute sorte, auxquels nous devons faire face : les mauvaises récoltes, un éboulement sur la ligne ferroviaire France-Italie, et nous n'avons plus de pâtes alimentaires.

Le Covid a tout bousculé : on ne trouvait plus de farine mais, les restaurants étant fermés, on a pu acheter de la viande de grande qualité. Avec la guerre en Ukraine, plus d'huile de tournesol ni de maquereau à la moutarde. D'où l'importance d'avoir plusieurs fournisseurs pour répartir et minimiser les risques !

Ce qui caractérise notre activité c'est l'incertitude. Nous devons nous adapter en permanence au contexte économique et revoir notre ingénierie en conséquence. »



« Je suis acheteur confirmé dans le domaine des denrées alimentaires. J'ai rejoint récemment FranceAgriMer, au Service de la politique et des stratégies achat. Auparavant, j'étais acheteur dans une centrale d'achat de la grande distribution. Acheter pour les associations donne du sens à mon métier. »

JEAN-LUC HAMON,

Acheteur confirmé dans le domaine des achats des denrées alimentaires, FranceAgriMer

La Banque alimentaire de la Marne

Le 3 octobre 2023, une délégation de FranceAgriMer, conduite par son Directeur général adjoint, Sébastien Couderc, est allée à la rencontre des équipes de la Banque alimentaire de la Marne à Reims : visite des entrepôts, rencontre avec les équipes, échanges sur le FSE+, son fonctionnement et les attentes des associations. Une rencontre qui a permis de mieux comprendre les conditions du travail effectué par le tissu associatif et leurs besoins croissants. Une approche du terrain et de ses difficultés qui permet de se rappeler à quel point le Fonds européen qui vient en aide aux plus démunis (FSE+) est essentiel au fonctionnement de ces associations, et le rôle majeur de FranceAgriMer dans l'aide alimentaire apportée à ceux qui en ont besoin.

LA BANQUE ALIMENTAIRE DE LA MARNE C'EST

100

bénévoles

6

salariés

1

service civique

850 personnes aidées / jour
soit **480** familles

Le **FSE+** représente **+ de 13 %** des approvisionnements



PHOTOS :

Visite organisée par le président de la Banque Alimentaire de la Marne, Dominique Choisy.

Les acteurs du FSE +

Au sein de FranceAgriMer

Le dispositif d'aide aux plus démunis mobilise de nombreux acteurs au sein de l'Établissement. Le service Marchés, certificats et qualité de la direction des Interventions est chargé de la fourniture de denrées aux associations bénéficiaires, par l'intermédiaire d'un prestataire logistique ou directement par les fabricants de denrées. En cela, il agit tout au long de la mise en œuvre du dispositif pour :

- **la passation de marchés publics** avec le Service de la politique et des stratégies Achats. Créé en 2023, ce service a notamment pour objectif de professionnaliser l'achat de denrées financé par le FSE+ et d'adapter les clauses des marchés au contexte spécifique « aide alimentaire ».
- **le suivi de l'exécution des marchés** est réalisé avec des contrôles administratifs et des contrôles de qualité, qui sont menés en collaboration avec les contrôleurs des services territoriaux de FranceAgriMer.
- **le remboursement via le FSE+ des dépenses financées sur fonds nationaux** : la Délégation du Service Fait, placée auprès de la Direction Générale, est chargée de la certification des dépenses réalisées par le Service Marchés, certificats et qualité. Cette certification est un préalable à toute demande de remboursement auprès de la Commission européenne.

Au niveau national

- **Le ministère des Solidarités** : assure la fonction d'autorité de gestion (Direction générale de la cohésion sociale - DGCS) et celle de la fonction comptable (Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle).
- **Les associations bénéficiaires** (associations caritatives). Elles assurent la distribution des denrées aux personnes dans le besoin et l'accompagnement destiné à favoriser leur inclusion sociale.
- **L'autorité nationale d'audit des Fonds européens** (AnAFé) est garante du bon fonctionnement des systèmes de gestion et de contrôle.
- **FranceAgriMer** est chargé, sous l'autorité de la DGCS, d'un double rôle : bénéficiaire de l'aide et certificateur du service fait.

***FranceAgriMer
passe des marchés
publics pour acheter
les denrées auprès
des industriels, et
organiser la réception,
le stockage et la
livraison auprès des
associations d'aide
alimentaire.***

Le programme Lait et fruits à l'école

Le programme européen « fruits et légumes à l'école » et « laits et produits laitiers à l'école » a pour objectif d'éveiller le goût des enfants et de leur faire intégrer la notion de « bien manger » en stimulant leur curiosité, la découverte de produits qu'ils n'ont pas l'habitude de consommer. En 2023, ce programme européen s'affirme dans le paysage des cantines scolaires françaises. Il est porté par le ministère en charge de l'agriculture et opéré par FranceAgriMer.

Le dispositif soutient la distribution de fruits et légumes et/ou de lait et de produits laitiers aux élèves, de la maternelle au lycée, dans les établissements scolaires sous contrat avec l'Éducation nationale en métropole et en Outre-mer. Couplé à des mesures éducatives, il participe à l'évolution des comportements alimentaires des enfants, citoyens de demain, et de leurs parents, au moyen d'une sensibilisation à une alimentation durable, favorable à la santé et de qualité (BIO, AOP, IGP, Label Rouge...). Sa mise en œuvre par les collectivités et les écoles renforce le lien de la société avec les agriculteurs du territoire et les productions locales.

Dans sa déclinaison française, le programme est également un levier pour atteindre l'objectif emblématique de la loi EGalim de 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits biologiques, en restauration scolaire.

À partir de 2023 et la mise en œuvre de la stratégie française pour la période 2023-2029, le programme permet en outre de financer pour la première fois en France, au travers d'appels à projets, des actions de promotion ou d'éducation complémentaires. Ces actions ont pour but de mieux faire connaître le programme auprès de potentiels bénéficiaires, d'accompagner sa progression constante et d'impliquer davantage d'acteurs, tels que les interprofessions, les associations et les acteurs locaux pour une meilleure appropriation collective et territorialisée du programme.





LA FRANCE
DISPOSE D'UNE
ENVELOPPE
ANNUELLE
DE 32 M€.
LE PROGRAMME
EST FINANCÉ À
100 % PAR L'UNION
EUROPÉENNE.

La
distribution
des produits peut être
effectuée :

Le **midi** durant le déjeuner
(uniquement les produits sous signe officiel de
qualité : BIO, AOP, AOC, IGP, Label Rouge).

Au **goûter**
à la sortie des élèves.

Le **matin** à l'arrivée des élèves
(uniquement pour les collèges REP/REP+
de métropole et les établissements
secondaires d'Outre-mer).



POUR EN SAVOIR PLUS
Source : franceagrimer.fr

INTERVIEW

Soutenir le dynamisme de l'aviculture en Côte d'Ivoire

par Sonia Stimmer

Cheffe unité Commission internationale et PAC, FranceAgriMer*

Du

29 septembre au 8 octobre 2023, le Parc des Expositions d'Abidjan accueillait la 6^e édition du Salon international de l'Agriculture et des Ressources animales (SARA), l'un des plus importants salons agricoles d'Afrique de l'Ouest, avec pour thème : « *L'agriculture africaine face aux défis des chocs internes et externes : quelles innovations structurelles pour améliorer les secteurs agricoles et la souveraineté alimentaire de nos pays ?* »

FranceAgriMer a organisé un séminaire, inscrit au programme officiel de la journée de l'élevage par le ministère ivoirien des ressources animales et halieutiques.

Cet événement visait à identifier les besoins et les attentes des professionnels et des institutionnels africains, afin de développer ou renforcer des partenariats franco-africains durables. Le séminaire a été financé sur le fonds « reliquats de gestion » des projets de coopération mis en œuvre par la Mission des affaires européennes et internationales (MAEI), en tant qu'action lauréate d'un appel à propositions...

Comment ce séminaire a-t-il été initié ?

En février 2023 à Paris, à l'occasion du Salon international de l'agriculture, le ministre français chargé de l'agriculture et son homologue ivoirien ont demandé que soient présentés au SARA 2023 les savoir-faire, les technologies et les outils français. FranceAgriMer dans le même temps organisait une table ronde réunissant tous les acteurs publics et privés concernés par la coopération franco-africaine en aviculture qui ont souhaité poursuivre cette collaboration en présentant ensemble leurs expertises au SARA.

Quels sont les participants au séminaire ?

Pour organiser et préparer le séminaire, la Mission des affaires européennes et internationales (MAEI) a piloté un groupe de travail réunissant tous ces acteurs et s'est appuyée sur un prestataire ivoirien, Lob's Events.

Les 120 participants africains au séminaire ont pu découvrir les solutions proposées par Hendrix Genetics et Ceva en génétique et en santé aviaire, les outils de la fondation Avril et de MAS Seeds pour obtenir des aliments

pour volaille produits localement, les compétences du CFPPA de Carmejane pour former les acteurs de la filière et les atouts de la MAEI pour assurer l'ingénierie de projets de coopération internationale.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Les invités africains, représentant des ministères, des agences nationales, des centres de recherches, des instituts de formation, des organisations et des fonds professionnels et interprofessionnels ainsi que des entreprises, se sont montrés très intéressés par des partenariats. Il s'agit maintenant de concerter les acteurs publics et privés français compétents en aviculture et de coordonner leurs offres d'expertise et de savoir-faire dans ce domaine.



* Sonia Stimmer a été nommée déléguée filières « productions végétales spéciales » en 2024.

INTERVIEW PARTENAIRES

Accroître l'offre de poulets grâce à la génétique

par Yaya Ba

Gérant de AniPole Faso et agent Sasso Zone Afrique de l'Ouest chez Hendrix Genetics



Pourquoi intervenir dans le cadre de ce séminaire ?

C'est important pour faire connaître Hendrix Genetics, une entreprise spécialiste de la génétique animale. Convaincue que la génétique peut aider au développement de l'aviculture en Afrique, l'entreprise a développé par hybridation avec des souches locales au Burkina Faso, qui permettent d'accroître l'offre de poulets chez les aviculteurs villageois et d'améliorer la qualité de la viande.

Quels sont vos autres projets de coopération ?

Hendrix Genetics continue à améliorer les souches duales pour l'Afrique en testant les collatéraux en situation réelle. L'enregistrement de leurs performances dans nos programmes de sélection permet de réduire la mortalité, d'augmenter la résistance au stress thermique et d'augmenter la ponte ou la croissance en milieu tropical. Hendrix Genetics fournit des poussins nés localement à des démarreurs qui livrent ensuite des poulets de quelques semaines, vaccinés, sains et robustes aux petits producteurs locaux.



INNOVER
PERMET DE
RENFORCER
LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
DE LA
CÔTE D'IVOIRE.

La France est le 1^{er} fournisseur de la Côte d'Ivoire en produits agricoles et agroalimentaires, représentant 11,7 % de ses importations en 2023.

FranceAgriMer met en œuvre des actions de coopération internationale institutionnelle et soutient les actions de coopération internationale des professionnels.

INTERVIEW

Valoriser l'expertise française en aviculture

par Margaux Brisson

Graphiste et maquettiste PAO, FranceAgriMer



Quel outil de communication a été élaboré pour présenter l'expertise française en aviculture ?

L'objectif est de faciliter la poursuite des échanges franco-africains au-delà du séminaire au SARA.

Cette plaquette de 4 pages présente les compétences et l'expertise française en aviculture, avec un impératif de communication pédagogique.

J'ai donc créé un bandeau et des graphismes aux couleurs du drapeau français, présentant des coqs, poules, poussins, dindes, pintades, canards, œufs et viande de volaille.

J'ai également créé un logo permettant d'identifier les acteurs et j'ai choisi une photo illustrative. Pour terminer, j'ai réalisé la maquette d'édition.



VISUEL DE PLAQUETTE

Aviculture - Compétence expertise française
4 pages, 2023

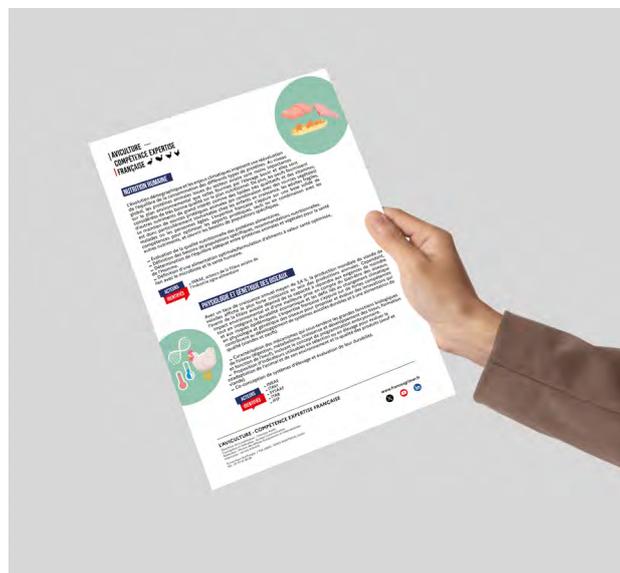


Quel a été votre apport dans ce projet franco-ivoirien ?

En support au séminaire, j'ai réalisé avec la Mission des affaires européennes et internationales (MAEI) une plaquette pour présenter les compétences et l'expertise française en aviculture.

Celle-ci répertorie plus de 30 structures expertes françaises et cible les thèmes de l'ingénierie et la conduite de projets, la structuration des filières, la recherche et la formation, la génétique et la reproduction, l'alimentation animale, les bâtiments et les équipements, l'aviculture villageoise,

la nutrition humaine et la physiologie des oiseaux. La plaquette a été distribuée à tous les participants locaux au séminaire et diffusée auprès du public sur le Pavillon France du SARA.

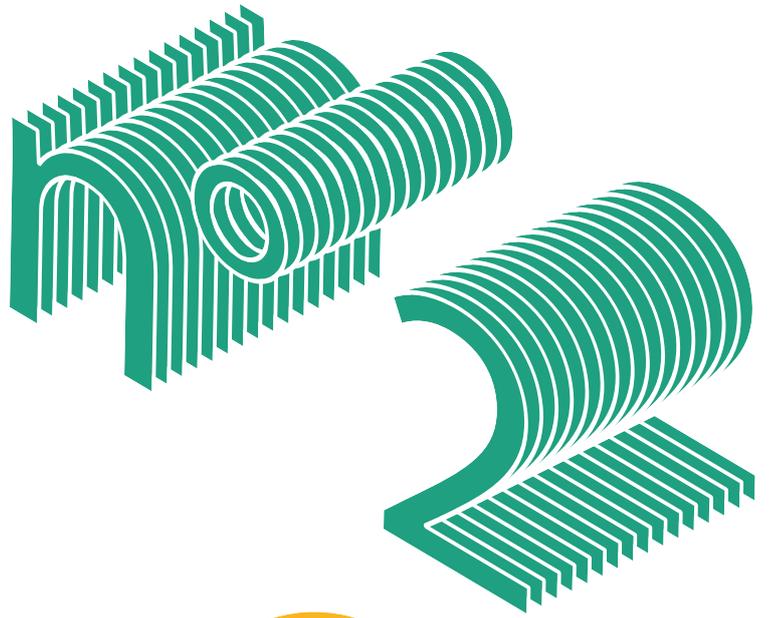


LE LECTEUR IVOIRIEN DOIT POUVOIR IDENTIFIER AU PREMIER COUP D'ŒIL LA FRANCE, L'AVICULTURE ET LES ACTEURS PRÉSENTÉS.

PARTIE N°2

Objectif souveraineté alimentaire

La France est un grand pays agricole : 49 % de son territoire est consacré à l'agriculture, avec une grande diversité de productions, en quantité et en qualité. L'irruption de la Covid-19 et la guerre en Ukraine ont rappelé l'importance stratégique de notre agriculture mais ont aussi révélé les fragilités du système alimentaire français, avec au cœur des enjeux, la souveraineté alimentaire.





La souveraineté alimentaire, une notion à définir

D

Depuis 2020, la succession des crises sanitaires, économiques et géopolitiques a fait resurgir la notion de souveraineté alimentaire, si bien que le ministère en charge de l'agriculture, tutelle de notre Établissement, l'a intégrée à son nom : ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt.

FranceAgriMer a décidé de contribuer à éclairer cette thématique en essayant de mieux qualifier la notion de « souveraineté alimentaire », très usitée, mais qui n'était alors pas précisément explicitée.



**La
souveraineté
alimentaire
ne vise pas
l'autarcie d'un
pays.**

Dans un rapport publié en avril 2023, FranceAgriMer définit la souveraineté alimentaire comme « *la capacité d'autodétermination d'un État sur les systèmes alimentaires qui se déploient sur son territoire* ».

La souveraineté alimentaire ne vise pas l'autarcie d'un pays (le rapport montre qu'elle est inatteignable), mais la maîtrise suffisante de ses dépendances externes au commerce international.

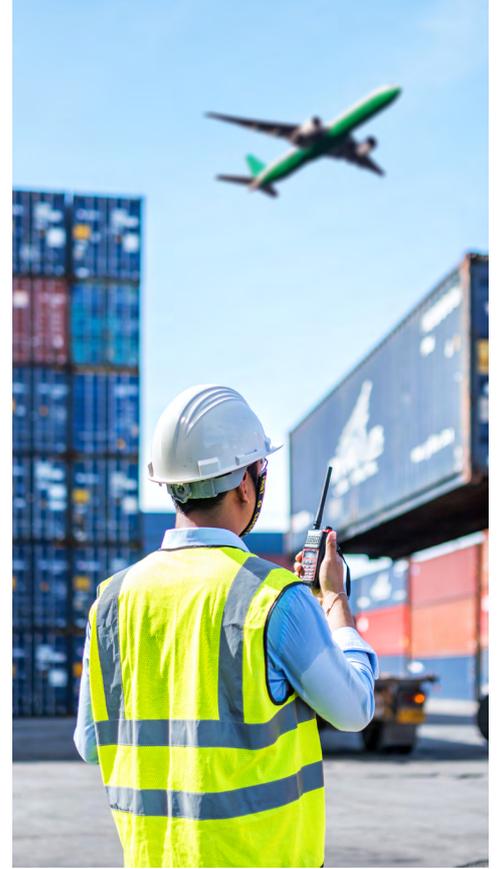
La souveraineté alimentaire est une construction éminemment politique - quelle dépendance est critique, quelle autre ne l'est pas ? - qui n'est donc pas totalement objectivable. Il est cependant possible de l'éclairer par l'étude de différents indicateurs dits « de bilan ».

La direction Marchés, études et prospective s'est donc intéressée à plus d'une trentaine de filières agricoles et de la mer pour en établir :

- **le taux d'auto-approvisionnement**, c'est-à-dire la capacité apparente à assurer son autosuffisance (rapport production sur consommation) ;
- **la capacité d'exportation** (importance des débouchés exports pour les ressources disponibles), à la fois facteur de puissance mais aussi de dépendance aux pays importateurs pour assurer l'équilibre des filières agricoles et agroalimentaires françaises ;
- **la dépendance aux importations** pour assurer l'alimentation des Français (part de la consommation d'origine importée).

Sur **33** produits principaux, cette étude fait apparaître pour la France un taux d'auto-approvisionnement

supérieur à 100 % pour 17 produits et inférieur à 75 % pour 8 produits (ovins, soja, poissons, fruits tropicaux, céphalopodes, riz, crustacés et huile de palme). Concernant les produits laitiers, la consommation française est déséquilibrée conduisant à exporter des protéines et à importer des matières grasses.



TOUTES NOS DÉPENDANCES AUX IMPORTATIONS NE SE VALENT PAS.

Ce rapport ne se veut pas conclusif mais entend seulement nourrir le débat public sur cette notion devenue centrale dans ces temps de crise.



POUR EN SAVOIR PLUS

*Souveraineté alimentaire
Un éclairage par les indicateurs
de bilan*
155 pages, février 2023

Quelles sont les dépendances aux importations ?

En termes de souveraineté, la dépendance à la Chine ou au Brésil n'est pas équivalente à la dépendance à l'Espagne ou à la Belgique. C'est pourquoi nous avons distingué nos relations avec les partenaires de l'Union européenne de celles avec les pays tiers. La France dépend principalement de l'Union européenne pour ses exportations et importations, dans le cadre du marché unique. Cependant, sa dépendance vis-à-vis des pays tiers pour l'exportation s'est accrue au cours de la dernière décennie.

La concentration de nos dépendances externes vis-à-vis de notre premier fournisseur a aussi été détaillée. Elle est notoirement plus forte à l'importation. Nos exportations dépendent donc davantage de clients non européens mais sont aussi moins concentrées vers un seul partenaire. Depuis 10 ans, on observe globalement une légère baisse du taux d'approvisionnement français, avec une hausse limitée du taux d'importation mais un quasi-maintien de la capacité exportatrice.

Certaines évolutions sont plus inquiétantes (fruits tempérés, viande de volaille), d'autres plus positives (soja, ovins).

D'autres dépendances - que les dernières crises ont mises en lumière - seraient également à étudier, notamment la dépendance aux engrais (très majoritairement importés), à l'énergie et aux intrants en général.



FIGURE 3 :

La dépendance aux importations

Globalement, on constate un net excédent pour les céréales, le vin et le sucre mais un déficit en fruits et légumes (hors pommes de terre), produits aquatiques et en oléagineux. La situation est plus contrastée pour les viandes.

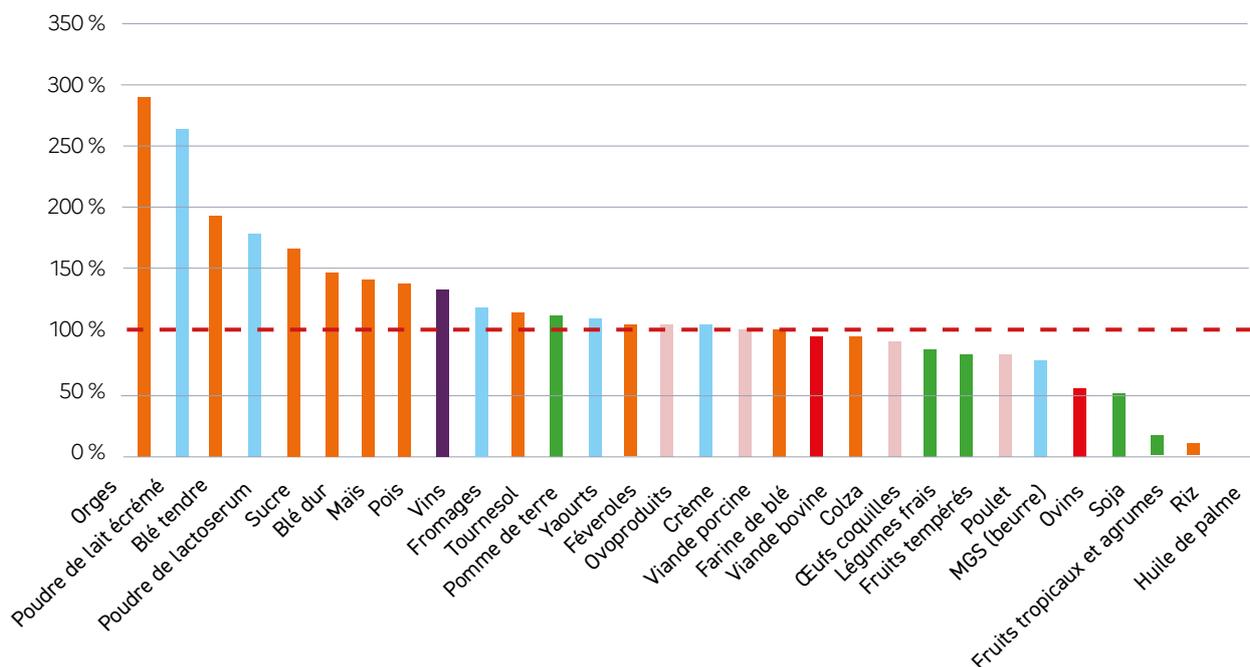
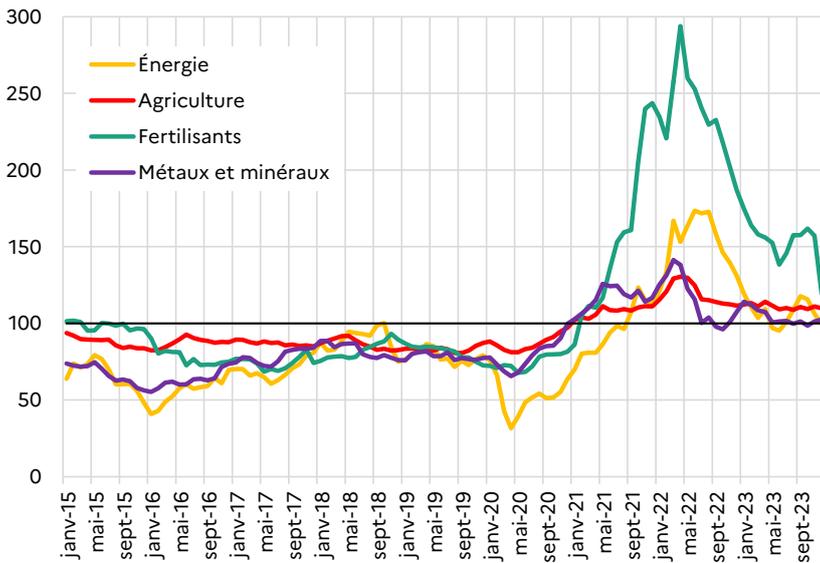




FIGURE 4 :
Indice des prix des matières premières



Éclairer les dépendances externes

La succession de crises connues par les filières ces dernières années a conduit l'Établissement à adapter sans cesse ses productions à destination des décideurs publics.

La vague inflationniste de 2022, la plus importante connue ces dernières décennies et qui trouve ses origines dans une hausse des prix des matières premières (fertilisants, énergie, matériaux, produits agricoles), inédite depuis le premier choc pétrolier, accentuée par la guerre en Ukraine puis diffusée à l'ensemble des économies, a fait l'objet de toutes les attentions.

En compilant dans un tableau de bord mensuel à destination du cabinet du Ministre différentes données issues de sources multiples, FranceAgriMer a contribué à objectiver la traduction concrète de cette crise aux différents stades des filières : prix des matières premières internationales, prix des intrants payés par les agriculteurs, prix des produits agricoles et des denrées alimentaires, comparaison européenne des évolutions de prix mais aussi évolution des achats des ménages français.

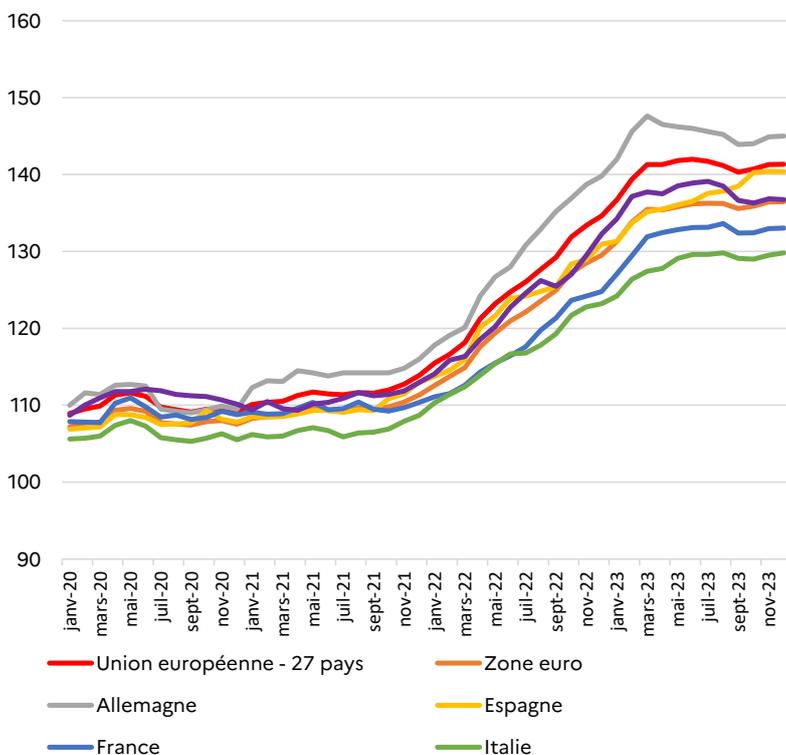


FIGURE 5 :
Indice des prix alimentaires en Europe



FIGURE 6 :

La répartition des sources du Panorama pour le 1^{er} semestre 2023

La Documentation, réactivité et diversité de l'information

La Documentation est au service de tous les agents FranceAgriMer, mais également des professionnels et du public. C'est un service support clé pour accompagner le travail d'analyse et d'expertise au sein de FranceAgriMer. Dans un contexte de multiplication des contenus et des supports de communication – on parle souvent « d'infobésité » -, la Documentation recueille, trie, collecte et rediffuse l'information pertinente au sein de notre Établissement.

Ce service assure au quotidien une veille qui évolue en fonction des besoins de FranceAgriMer : acteurs de nos filières, sujets d'actualité mais également dossiers de fond et tendances nouvelles qui apparaissent, situations au-delà de nos frontières, perspectives plus larges sur l'économie ou l'environnement ou encore retombées presse de nos travaux, les sujets sont vastes !

Pour cela, la Documentation s'appuie sur un large éventail de sources, combinant presse nationale et régionale, généraliste ou spécialisée, que complète un contrat avec un prestataire qui permet l'accès à des sources plus riches.

Chaque jour, la matinée démarre à 7h30 pour l'équipe de la Documentation afin d'assurer la réalisation du Panorama de presse diffusé par e-mail en milieu de matinée. Ce panorama quotidien est le support de communication le plus visible de la Documentation mais non le seul produit éditorial.

Au fil de son travail de veille, la Documentation alimente au quotidien son fonds documentaire afin d'être la plus réactive lorsqu'un sujet lui est adressé. Mettre à disposition de tous l'information sur les thèmes liés à nos filières, être attentif aux problématiques émergentes, tels sont

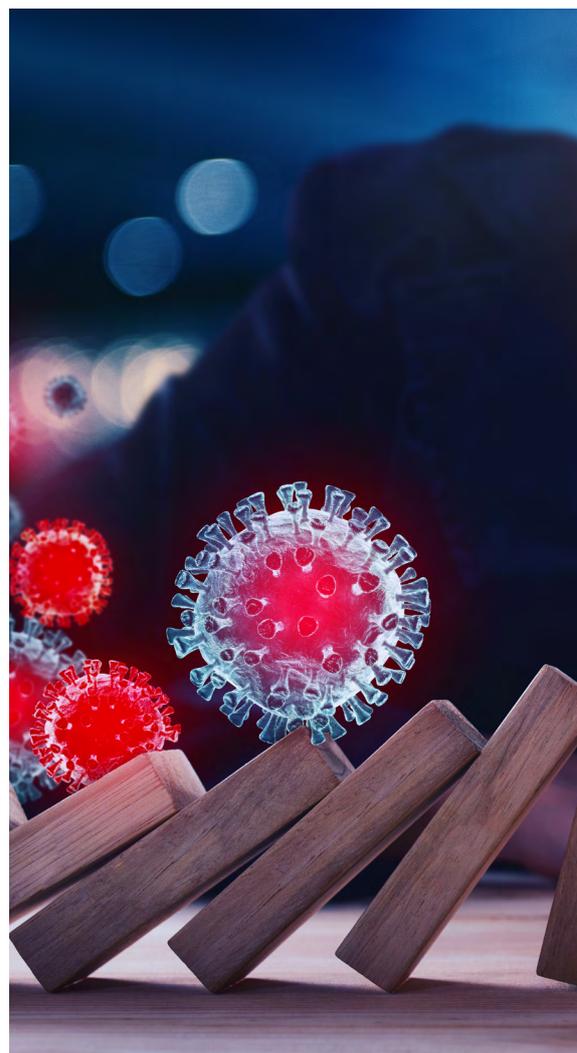


Le Panorama en 2023, c'est 3 133 articles diffusés provenant de 171 sources différentes.

les objectifs de nos livrables de veille. Nous diffusons ainsi tous les mois des bulletins bibliographiques, dont un spécifiquement dédié aux entreprises, sélection, qualification des sources (notices bibliographiques), et partage.

Interrogé sur un sujet particulier, thème, pays, entreprise..., ce corpus servira de première base de recherche à la Documentation, complété si besoin par des recherches plus larges, pour constituer des dossiers thématiques qui pourront servir de base de départ à une nouvelle étude, à son cadrage, notamment pour définir les attendus auprès d'un éventuel prestataire.

La capacité de résilience aux grands chocs internationaux



Depuis la crise sanitaire due au Covid-19, et plus encore, depuis le début du conflit en Ukraine, les aides conjoncturelles dites « aides de crise », ont représenté entre 40 % et 60 % des montants annuellement versés par FranceAgriMer. Ces aides sont essentielles à la résilience des exploitations et au renforcement de la souveraineté alimentaire du pays dans un contexte inflationniste.

Les aides de crise pour répondre à l'urgence des filières fragilisées

Les forts enjeux auxquels répondent les aides de crise donnent un sens au travail soutenu des équipes de FranceAgriMer dans l'accompagnement des acteurs des filières agricoles pendant les périodes de turbulence économique depuis sa création en 2009.

La mise en œuvre de ces aides nécessite des compétences et un savoir-faire spécifiques que FranceAgriMer renforce en 2022. L'Établissement a mis en place une unité dédiée au sein de la direction des Interventions,

afin de répondre à l'urgence qui caractérise les dispositifs d'aides de crise. Si cette unité fait preuve d'une réactivité exemplaire pour répondre à ces

“ Pour s'adapter à ce contexte inédit, de nombreux dispositifs de soutien ad hoc ont été mis en place.”

situations d'urgence, la réussite de FranceAgriMer sur le terrain des aides de crise reste avant tout collective et s'appuie sur

l'agilité dans le partenariat entre les services.

Les agents de l'unité et des services déconcentrés du ministère (DDT(M) et DRAAF)*, instructeurs de premier niveau et relais de terrain, sont par leurs compétences et leur engagement les forces vives de cette organisation.

* Les Directions Départementales des Territoires et de la Mer officient auprès du préfet de Département. Les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) sont des services déconcentrés du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt.



RÉACTIVITÉ DE TOUTE LA CHAÎNE DU PROCESSUS INTERNE

L'orchestration de ces aides implique de solides capacités d'ingénierie administrative et s'appuie sur les compétences techniques, juridiques et financières du Secrétariat général de FranceAgriMer :

- **L'indispensable qualité** des systèmes d'information fait du service informatique un partenaire central lors du déploiement des dispositifs, pendant lequel des solutions doivent être trouvées pour s'adapter à des calendriers très courts et parfois un nombre d'utilisateurs potentiels très important.
- **Le service juridique** est le garant de la régularité des décisions de mise en œuvre. Il intervient également en appui à la préparation de tous les processus d'audit.
- **Le groupement comptable** assure, quant à lui, l'étape finale des paiements, qui reste le véritable indicateur de l'effectivité de l'aide pour les bénéficiaires.
- **La coopération** est également étroite avec les directions pilotes du ministère en charge de l'agriculture.



La réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics impacte la gestion des aides de crise

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la mise en œuvre de la réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics se traduit par un nouvel équilibre dans l'exécution de la chaîne financière entre les ordonnateurs et les comptables.

Sans bouleverser fondamentalement les principes de gestion préexistants, cette réforme, qui concerne l'ensemble des gestionnaires publics, vise à instaurer un régime de responsabilité désormais commun entre les ordonnateurs et les comptables.

Cette réforme qui sanctionne les fautes de gestion, renforce le dispositif de maîtrise des risques et les démarches de contrôle interne budgétaire et comptable déjà en vigueur au sein de FranceAgriMer.

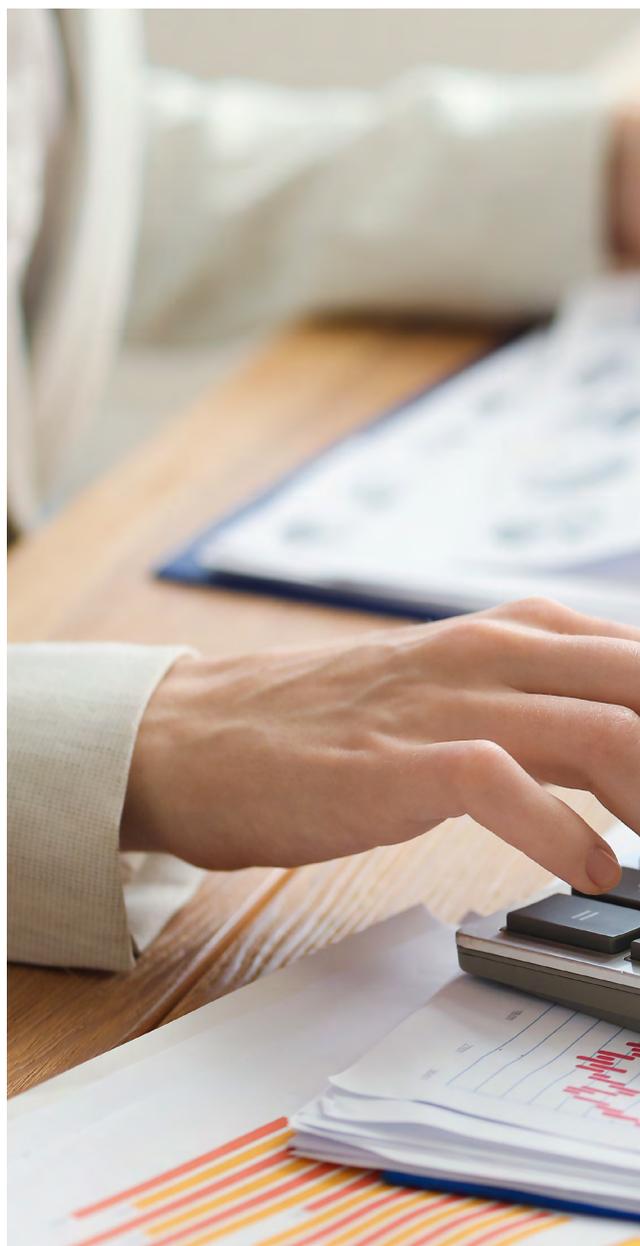
Le contrôle interne, élaboré principalement dans une logique d'agrément européen dans le cadre du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA), va aider à la transposition sur le budget national, tout en considérant que les enjeux sont néanmoins différents notamment en raison d'un contexte budgétaire national tendu.

Afin d'accompagner cette réforme, un programme de formation et d'accompagnement des équipes sera mis en

place en concertation avec le groupement comptable afin de préciser le champ de cette responsabilité et les modalités de réponse mises en œuvre au niveau de l'Établissement.

En complément d'une première phase de formation, qui sera complétée en 2025, et en termes organisationnels, l'Établissement se dote d'un réseau de référents dont le rôle sera de diffuser la culture de contrôle interne au sein des équipes.

FranceAgriMer est déjà engagé dans une amélioration permanente du contrôle interne, en particulier par une meilleure formalisation des process et une amélioration de la culture financière.





“ DANS CE CONTEXTE
DE RÉFORME,
FRANCEAGRIMER PEUT
S’APPUYER SUR SON
EXPÉRIENCE.



POUR EN SAVOIR PLUS

La génétique animale : une ambition pour la transition vers l'élevage de demain
Septembre 2023

INTERVIEW

Génétique et Souveraineté alimentaire

par **Thomas Pavie**

Délégué filière génétique animale,
FranceAgriMer

Filière méconnue de l'agriculture française, pourtant leader mondial dans ce domaine, les acteurs de la biodiversité domestique ont à faire valoir leur ambition : elle participe des solutions à la crise climatique et elle est un des facteurs de notre souveraineté alimentaire. La France possède l'une des plus grandes biodiversités domestique du monde : 48 races de bovins, 56 races de moutons, 14 races de chèvres, 40 races et variétés de porcs, 11 espèces de volailles sélectionnées, 18 espèces de poissons, coquillages et crustacés... Cette variété génétique est le reflet de la diversité des situations pédo-climatiques du territoire français, de métropole et d'outre-mer. Cette exceptionnelle richesse est un atout de résilience, et notamment un socle fondamental pour notre souveraineté alimentaire.

Quel est le rôle de la Commission thématique interfilières « Ressources zoogénétiques » (CTI-RZ) ?

Créée en 2020, la CTI rassemble tous les acteurs en amont de l'élevage : éleveurs, organismes et entreprises de sélection, interprofessions, instituts de recherche et instituts techniques, entreprises de conseil et administrations publiques. Chaque espèce représentée à la CTI a travaillé sur les 5 axes de souveraineté : économique, scientifique, sanitaire, territoriale et culturelle, environnement et biodiversité, permettant, en synthèse, de faire émerger des axes communs à toutes les espèces animales.

Qu'est-ce qui caractérise la filière génétique française ?

Activité patrimoniale issue du travail patient et multi séculaire des éleveurs français, la génétique animale est en même temps une filière de haute technologie. Elle a en effet bénéficié de l'accélération du progrès scientifique et technologique ces 50 dernières

années en biotechnologie.

La génétique animale est la base sur laquelle repose toute la pyramide de l'élevage. À ce titre elle peut être comparée aux micro-processeurs pour l'intelligence artificielle : un socle matériel sur lequel repose tout le système. Le microprocesseur est le « cœur de la machine », il est relativement « petit » et « pas cher » (dans la globalité de la chaîne de valeur), mais son niveau technologique conditionne la robustesse et l'efficacité du système de production dans son ensemble. Qui détient ce maillon de base de la chaîne de valeur l'oriente ensuite, tant en quantité qu'en qualité. Combinant un pôle d'excellence scientifique et industriel en génétique animale avec une agrobiodiversité remarquable, l'agriculture française dispose d'un atout maître, tant la souveraineté génétique des productions agricoles est la base de la souveraineté alimentaire.

Plus qu'un patrimoine mémoriel, cette biodiversité des races et

espèces domestiques spécifiques à l'élevage français est un atout pour faire face aux défis du changement climatique. Elle permet à chaque éleveur français de choisir la synthèse génétique la plus appropriée à son type de production et à ses objectifs en fonction des conditions de sol, de climat et du circuit de commercialisation de ses produits.

La génétique animale est-elle un secteur d'excellence à l'international ?

Il y a plusieurs dimensions à prendre en compte. D'une part, c'est une contribution nette au solde du commerce extérieur, de plus de 250 millions net pour la génétique des espèces terrestres (bovins, ovins, caprins, porcins, volailles, lapins, ...) et plus de 32 millions nets pour les espèces aquatiques (poissons, crustacés, coquillages). D'autre part, quand nous exportons des animaux ou des semences, nous exportons un peu plus que du matériel génétique mais aussi une certaine vision de l'agriculture, où les agriculteurs restent au centre du jeu. C'est un formidable levier de partage en matière de politique agricole.

Enfin, il y a aussi une forte dimension de coopération sud nord : en croisant les races animales, les savoirs, les techniques, nous nous préparons mutuellement à faire face aux enjeux de la nécessaire diversification des systèmes d'élevage pour répondre aux attentes environnementales, économiques et sociales des citoyens, des consommateurs et des éleveurs.

L'enjeu est bien, ici comme là-bas, de promouvoir un élevage plus sûr au niveau sanitaire, respectueux de l'environnement et du bien-être des animaux et des éleveurs, tout en restant productifs pour nourrir plus de 67 millions de Français et contribuer à l'alimentation de 7 milliards d'êtres humains sur terre.

“ La génétique animale est une ressource exceptionnelle pour notre souveraineté alimentaire. ”



PHOTO :
Vétérinaire de formation, Thomas Pavie a un parcours très diversifié, dans le privé et le public : inspecteur vétérinaire en abattoir, directeur-adjoint d'une Direction départementale des services vétérinaires (DDSV), responsable export à la Direction générale de l'alimentation (DGAL), responsable d'une unité de production de vaccins vétérinaires ou encore conseiller agricole à l'Ambassade de France en Chine... Ses expériences professionnelles lui ont permis d'acquérir une vision globale de la filière animale, dont la génétique est le socle.

L'ÉLEVAGE EN QUELQUES CHIFFRES

“ LA FRANCE
ABRITE LA
PLUS GRANDE
DIVERSITÉ
MONDIALE
DE RACES
BOVINES,
OVINES ET
CAPRINES.



LA GÉNÉTIQUE BOVINE

- AVEC **48** RACES DE VACHES SÉLECTIONNÉES SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS (Y COMPRIS LES OUTREMERS), LA FRANCE REPRÉSENTE LA PLUS GRANDE DIVERSITÉ MONDIALE DE RACES BOVINES.
- **50 000** ÉLEVEURS SONT ENGAGÉS DANS LA SÉLECTION GÉNÉTIQUE.
- **32** ORGANISMES DE SÉLECTION (OS) PILOTÉS PAR LES ÉLEVEURS SONT CHARGÉS DE DÉVELOPPER LES PROGRAMMES DE SÉLECTION DES RACES.



LA GÉNÉTIQUE CAPRINE

- LA FRANCE EST LE SEUL PAYS AU MONDE À PRATIQUER UNE SÉLECTION GÉNÉTIQUE CAPRINE ORGANISÉE, AVEC **15** RACES EN PROGRAMMES DE SÉLECTION, SOIT LA PLUS GRANDE DIVERSITÉ RACIALE MONDIALE.
- **1 500** ÉLEVAGES SONT ENGAGÉS DANS LA SÉLECTION GÉNÉTIQUE CAPRINE.
- **1** ORGANISME DE SÉLECTION (OS) PILOTÉ PAR LES ÉLEVEURS EST CHARGÉ DE DÉVELOPPER LES PROGRAMMES DE SÉLECTION DES RACES.

La génétique animale est le 4^e solde positif du commerce extérieur agricole français.



LA GÉNÉTIQUE OVINE

- LA FRANCE DISPOSE AUSSI DE LA PLUS GRANDE DIVERSITÉ MONDIALE DE RACES OVINES AVEC **57** RACES DE MOUTONS.
- **1 990** ÉLEVAGES SONT ENGAGÉS DANS LA SÉLECTION GÉNÉTIQUE AVEC **757** EXPLOITATIONS OVINES EN RACE LAITIÈRE ET **1 230** EXPLOITATIONS EN RACE À VIANDE.
- **16** ORGANISMES DE SÉLECTION (OS) PILOTÉS PAR LES ÉLEVEURS, SONT CHARGÉS DE DÉVELOPPER LES PROGRAMMES DE SÉLECTION DES RACES.

Partite

re

PARTIE N°3

Accompagner les transitions

Une transition est un passage d'un état à un autre, autrement dit un changement, un progrès. Toutefois, le terme de transition est désormais très souvent associé à celui de changement climatique, et dans ce domaine, FranceAgriMer accompagne les filières dans l'élaboration de leurs stratégies et a publié en 2023 « *Le Panorama des engagements des filières agricoles* » pour rendre compte des diagnostics et des plans d'actions des filières. À FranceAgriMer, nous attachons de l'importance à prendre part aux transitions, que ce soit dans les champs de l'écologie ou des services : transition écologique et énergétique des filières, transitions de nos propres services à nos usagers, transition numérique, voilà les actions et les moyens mis en œuvre en 2023 que nous avons choisis de mettre en lumière dans ce rapport annuel.





Transport de marchandises : comment décarboner les chaînes logistiques ?

Un enjeu de compétitivité à l'export

Dans le cadre de la stratégie bas carbone de la France, la décarbonation des chaînes logistiques est un défi pour les filières agricoles et agroalimentaires.

C'est également un enjeu de compétitivité pour les entreprises exportatrices. La Commission thématique interfilières agricole et agroalimentaire internationale (CTI) s'est saisie de ce sujet en présentant une analyse de FranceAgriMer comparant les émissions carbone liées au transport de plusieurs pays exportateurs (*lire page 49 l'interview de Nicolas Ozanam*).

En outre, le ministère de la Transition écologique a présenté les stratégies et instances existantes dans la gestion du fret. Une étude sur la demande en transport aux horizons 2030 et 2050 précisera également la mise en œuvre de la planification écologique du Gouvernement dans le secteur du fret de marchandises.

Un travail avec les filières est prévu afin de caractériser les enjeux de compétitivité liés aux performances logistiques à l'export et d'identifier les leviers d'actions possibles pour l'améliorer.

INTERVIEW PARTENAIRES

Identifier des actions collectives

par Jean-François Loiseau

Président de la Commission thématique interfilières agricole et agroalimentaire internationale (CTI)

Quel est le rôle de la CTI que vous présidez depuis juin 2020 ?

La Commission thématique interfilières agricole et agroalimentaire internationale (CTI) est un lieu d'échanges, de concertation et d'analyses partagées entre les pouvoirs publics et les filières sur les actions des différents acteurs de l'export, chargée de proposer des plans d'actions coordonnés sur des pays ou des thématiques ciblés.

L'enjeu est d'identifier des actions collectives pour appuyer les filières agricoles et agroalimentaires et de suivre leur mise en œuvre. Cette instance comprend les différents représentants de l'État, leurs établissements publics et leurs opérateurs, les interprofessions ou fédérations professionnelles agricoles et agroalimentaires impliquées à l'international et des représentants des Régions.

Comment les orientations de la CTI sont-elles mises en œuvre ?

La CTI se dote d'une feuille de route annuelle organisée autour des trois axes stratégiques du ministère en charge de l'agriculture pour le développement des exportations et l'internationalisation des filières agricoles, agroalimentaires, forêt-bois et produits biosourcés : accompagner les entreprises dans la durée ; ouvrir de nouveaux marchés et maintenir l'accès aux marchés existants ; promouvoir les produits français. Ces axes se déclinent en actions mises en œuvre par des groupes de travail, dont le groupe de travail sur les enjeux de fret maritime et le groupe de travail opportunités-pays.



PHOTO :

Président de la Commission thématique interfilières agricole et agroalimentaire internationale (CTI), Président de la coopérative Axéréal, de l'Association nationale de la meunerie française (ANMF) et d'Intercéréales. En 2024, J.F Loiseau a quitté la présidence d'Intercéréales et est devenu Président de l'Association nationales des industries alimentaires (ANIA).

L'empreinte carbone du commerce mondial des vins

INTERVIEW

**Transport routier
ou maritime ?**

par Nans Brochart

Chargé d'études économiques, FranceAgriMer

Vous avez réalisé une analyse comparant les émissions carbone liées au transport de plusieurs pays exportateurs. Quels sont les principaux constats ?

Cette analyse a été réalisée dans le cadre de la veille compétitivité vin 2022. Elle compare les coûts de transport et l'empreinte carbone d'une bouteille de vin depuis les 10 principaux pays producteurs vers les 9 principaux pays de consommation. Il en ressort que le coût du transport et les émissions de CO₂ par camion sont bien plus élevés que par bateau et que la distance parcourue est un facteur déterminant.

Dans cette simulation, l'Argentine a l'empreinte carbone la plus élevée, car sa zone de production est très en recul du principal port d'exportation et nécessite l'utilisation de camions sur de longues distances.

Les pays européens, compte tenu de distances relativement courtes, ont une empreinte carbone relativement faible malgré la forte proportion de transport routier. La Nouvelle-Zélande a une empreinte carbone moyenne, grâce à de courtes distances parcourues en camion et de longues distances parcourues en bateau.



Quelles autres solutions peuvent limiter l'empreinte carbone ?

Pour limiter leur empreinte carbone, les pays producteurs proposent l'utilisation du gaz naturel liquéfié ou des biocarburants, l'augmentation des taxes sur le carburant, la récupération de l'énergie gaspillée par les moteurs, l'électrification des quais, la réduction de la vitesse des bateaux, la promotion du transport ferroviaire et des véhicules à faibles émissions.



POUR EN SAVOIR PLUS

Synthèse des facteurs de compétitivité sur le marché mondial du vin

Veille concurrentielle vin 2022
11 pages, février 2022

INTERVIEW PARTENAIRES

LES EXPORTATIONS
DE VINS ET
SPIRITUEUX
EN 2023 :

- **16,2 MILLIARDS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES.**
- **174,6 MILLIONS DE CAISSES (12 BOUTEILLES) EXPORTÉES.**
- **3^E EXCÉDENT DE LA BALANCE COMMERCIALE FRANÇAISE.**
- **1^{ER} EXCÉDENT DE LA BALANCE AGROALIMENTAIRE.**
- **75 % DES EXPORTATIONS RÉALISÉES HORS UNION EUROPÉENNE.**

Le vrac ou le réemploi des contenants ?

par Nicolas Ozanam

Délégué général de la Fédération des exportateurs de vins et spiritueux



Que vous inspirent les travaux de la CTI sur la décarbonation ?

Le secteur des vins et spiritueux connaît des flux importants de fret par conteneurs. L'analyse comparative de FranceAgriMer nous sera particulièrement utile. La CTI du 21 juin 2023 m'a permis d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur le besoin de cohérence globale entre les différentes approches. En effet, le secteur des boissons est actuellement incité au réemploi des contenants, ce qui nécessite des bouteilles plus lourdes et a donc un impact environnemental plus fort en termes de logistique.

Auriez-vous des propositions visant la décarbonation de chaînes logistiques ?

Une réponse à la décarbonation du transport du vin résiderait dans l'exportation en vrac. Cependant, cette solution demeure antinomique avec l'objectif de création de valeur sur le territoire national. L'optimisation environnementale doit donc adopter une approche la plus globale et la plus intégrée possible.



POUR EN SAVOIR PLUS

Le commerce maritime des produits agricoles et agroalimentaires
Compréhension générale et perspectives stratégiques françaises
Collection Études, 78 pages, mai 2023

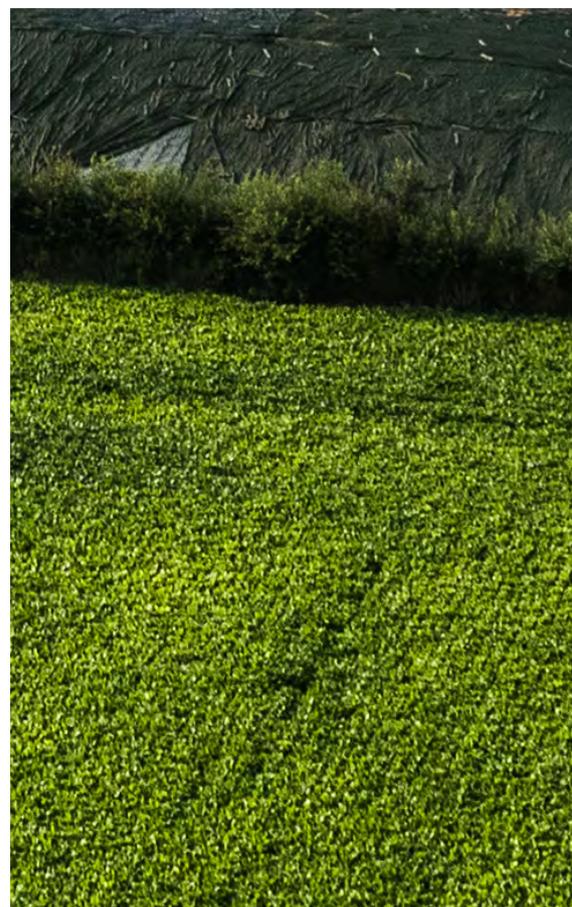
Bioéconomie : l'enjeu d'une économie fondée sur la biomasse

L'utilisation de la biomasse pour remplacer des matériaux pétrosourcés ou des énergies fossiles est considérée comme l'une des principales solutions pour répondre aux enjeux du changement climatique et à la nécessité de décarboner l'économie.

Mobiliser l'ensemble des filières

Créée en 2019, la Commission thématique internationale (CTI) « Bioéconomie » a pour objectif de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'action national sur la bioéconomie, avec une mission de production de données et d'analyses, mais aussi de mobilisation des différentes filières en organisant des réunions de concertation, pour partager des informations d'ordre technique comme réglementaire.

Ainsi, en 2023 FranceAgriMer a rassemblé les acteurs de la laine afin de lancer une dynamique de concertation, devant aboutir à un plan d'action pour les prochaines années pour améliorer la valorisation de la laine, biomasse aux multiples potentialités pour la transition (textile, fertilisation, paillage...).





Alors que de nombreuses instances de FranceAgriMer sont en charge des filières alimentaires, l'unité Bioéconomie se concentre sur les valorisations agricoles non alimentaires (VANA) avec plusieurs outils de suivi : un Observatoire nationale des ressources en biomasse (ONRB), le suivi de conjoncture des différentes valorisations agricoles non alimentaires (VANA), biocarburants, mais aussi laine, cuirs et peaux, etc.

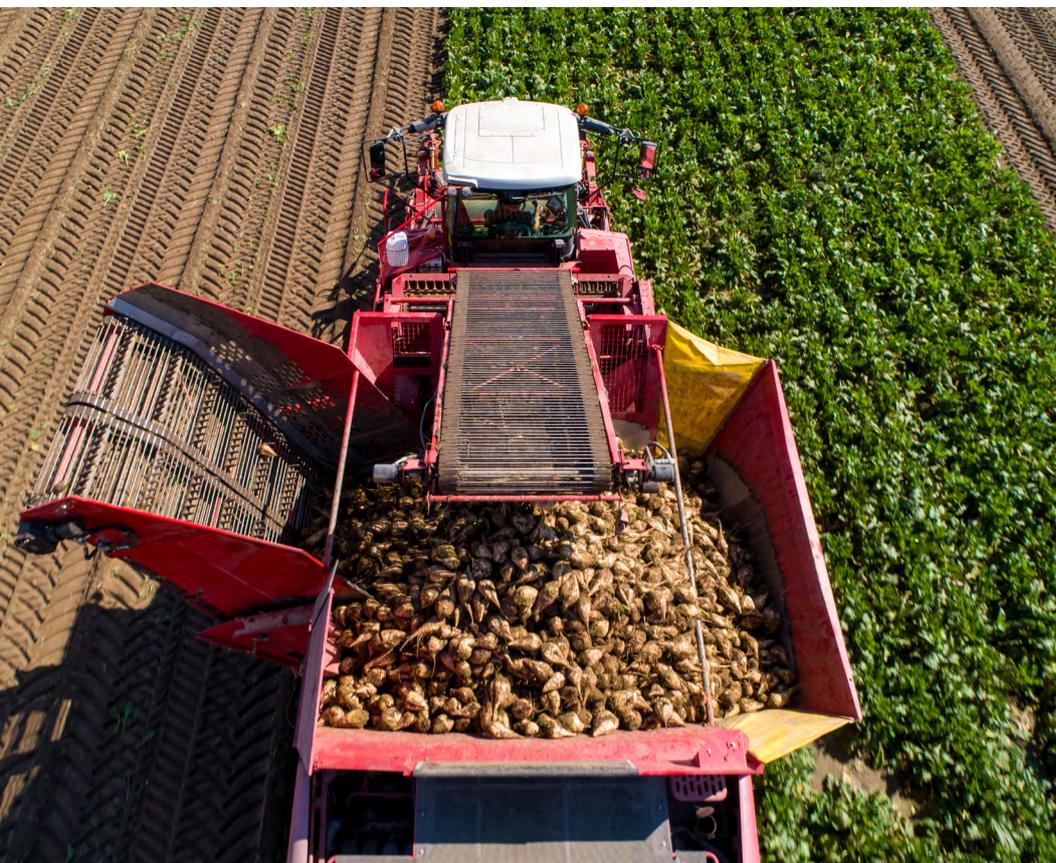
L'Observatoire national des ressources en biomasse (ONRB) a été créé par FranceAgriMer en 2009 afin de suivre les ressources en biomasse : identifier et quantifier les ressources disponibles mais aussi leurs utilisations afin, notamment, d'anticiper d'éventuelles concurrences d'usage.

L'ONRB publie chaque année des estimations des gisements de biomasse utilisés à ce jour et ceux disponibles pour de nouveaux usages.

Focus

PUBLICATION

La production de molécules biosourcées



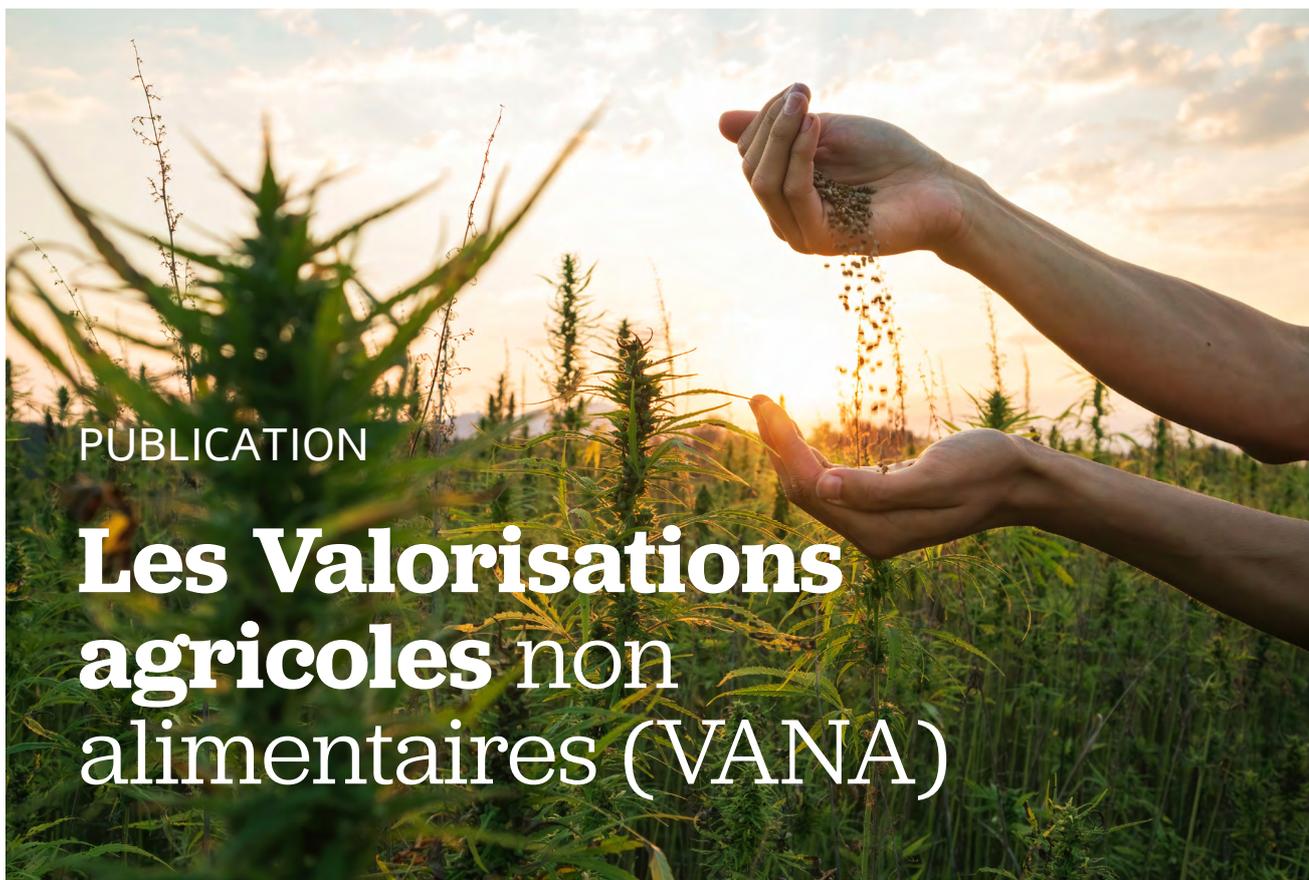
Cette production se développe en réponse à la recherche de produits à plus faible impact sur le climat.

En 2023, FranceAgriMer a publié un état des lieux des flux de biomasse observés lors du cycle de production d'une douzaine de molécules biosourcées, obtenues à partir de céréales, betterave sucrière et oléagineux (colza et tournesol) sur le territoire métropolitain. L'étude est focalisée sur les principales biomolécules actuellement produites sur le sol français pour le secteur de la chimie.



➔ POUR EN SAVOIR PLUS
 Cartographie des flux de biomasse dans les filières de production de molécules biosourcées
 Collection Études, 131 pages, octobre 2023

Les molécules biosourcées, comme le glycérol, sont parfois méconnues du grand public, alors qu'elles jouent un rôle pivot pour des usages tels que la pharmacie, la cosmétique et l'alimentation.



PUBLICATION

Les Valorisations agricoles non alimentaires (VANA)

La mise en place au stade de la production, de cultures non alimentaires, ainsi que le développement de débouchés non alimentaires directement sur une exploitation agricole, supposent des conditions économiques favorables. Or, ces références de rentabilité ne sont pas toujours connues.

FranceAgriMer a donc mené de 2021 à 2023 une étude pour estimer les retombées économiques pour les exploitations

agricoles des valorisations non alimentaires des pailles de grandes cultures, du lin, du chanvre, du miscanthus, de la méthanisation et des effluents d'élevage, afin d'éclairer aussi bien les professionnels que les pouvoirs publics. Les atouts et les freins au développement de ces cultures et débouchés ont également été explorés.

CHANVRE : les surfaces françaises ont été multipliées par 5 en 30 ans, soit 37 % des surfaces de l'Union européenne.

LIN : la France est le leader mondial de la production de fibre de lin, principalement destinée à l'industrie textile. La production reste localisée en Normandie et dans les Hauts-de-France, avec 130 000 hectares cultivés en 2022 contre 55 000 hectares en 2010.



POUR EN SAVOIR PLUS

Les retombées économiques des valorisations agricoles non alimentaires (VANA) pour les exploitations agricoles
198 pages, juillet 2023

Mobiliser l'intelligence collective pour simplifier les démarches

FranceAgriMer est l'opérateur de nombreux dispositifs d'aide et d'appels à projets. Pour simplifier l'instruction des dossiers, et s'adapter aux besoins des demandeurs, l'Établissement développe des outils numériques performants et s'appuie sur le retour d'expériences des usagers et de ses équipes.

Optimiser le retour d'expériences

L'aide aux investissements viti-vinicoles est une mesure de la Politique agricole commune (PAC) relativement ancienne et stable, mise en œuvre par l'unité investissement de la direction des Interventions.

Depuis un certain temps, l'unité avait la volonté de réinterroger ce dispositif afin d'en faciliter la lisibilité par les professionnels, et plus largement d'identifier les marges possibles de simplification. En 2023, la présence d'un étudiant en apprentissage dans l'équipe a été l'occasion d'engager ce travail.

Les échanges entre le jeune apprenti « au regard neuf » et les agents chargés de l'instruction de ces dossiers, l'unité de FranceAgriMer et l'équipe des services territoriaux, fins connaisseurs du dispositif, et en contact avec les professionnels souvent depuis plusieurs années, ont permis un réexamen complet du cadre juridique et de sa lisibilité.



DE MULTIPLES PROPOSITIONS ONT ÉMERGÉ DONT CERTAINES ONT ÉTÉ MISES EN ŒUVRE RAPIDEMENT.

Un téléservice construit sur mesure

Dans le cadre du volet pêche et aquaculture du plan de Relance, FranceAgriMer est chargé de la mise en œuvre de plusieurs dispositifs.

Un appel à projets dédié au développement de navires et bateaux améliorant la performance énergétique ou environnementale a fait l'objet d'une attention particulière : dès que les règles de gestion de ce dispositif ont été suffisamment connues, la direction des Interventions a travaillé étroitement avec le service informatique pour développer un outil PAD (Plateforme d'acquisition de données) spécifique dans les meilleurs délais.

Grâce à ce téléservice construit sur mesure pour ce dispositif, les demandeurs ont pu déposer leur projet de façon simple et sécurisée et, ce qui est une vraie innovation, connaître le montant d'aide.

CET APPEL À PROJETS PERMET DE FINANCER :

• La performance énergétique et environnementale de la flotte de pêche.

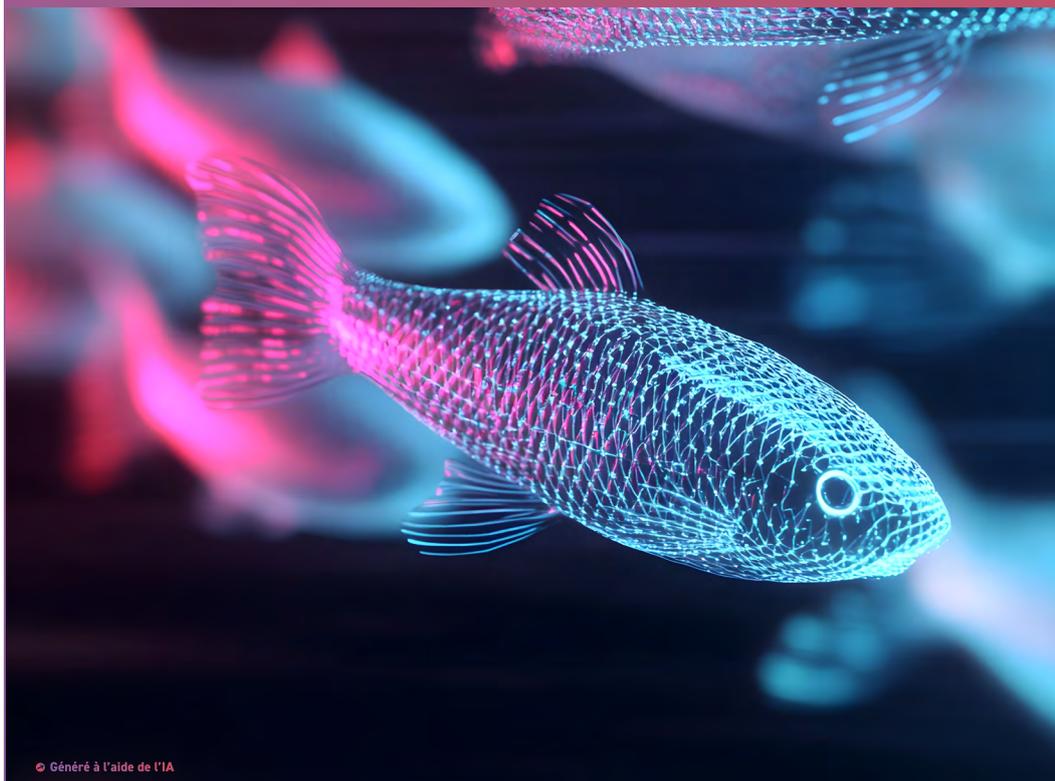
• Des navires concourant à la recherche et la connaissance des ressources halieutiques.

• Pour cet appel à projets, 19 dossiers ont été déposés dont 15 ont été retenus pour un montant total d'aide de 13,1 millions d'euros. Ces projets sont en cours de réalisation.

DISPOSITIFS VITI-VINICOLES GAGNER EN EFFICACITÉ

• Certaines règles ont été clarifiées pour permettre aux demandeurs de mieux comprendre l'attendu.

• Suppression de sanctions qui pouvaient relever de situations issues d'erreurs ou d'incompréhension.



© Généré à l'aide de l'IA



La transition numérique

Les contrats d'achat de vin

Avant le passage au numérique, les contrats d'achat de vin étaient des formulaires papier complétés par les professionnels (acheteurs, vendeurs ou courtiers) et validés par les agents des Services Territoriaux. Ce dispositif générait un flux important de formulaires et de ressaisie manuelle des

données dans les bases de FranceAgriMer.

La nouvelle application Contrat Achat Vin (CAVIN) permet la saisie directe des contrats par les acteurs et leur gestion par les régions, grâce notamment à un système de validation dématérialisée : les parties prenantes s'engagent via une convention-cadre papier à

En un an, plus de 80 % des contrats sont dématérialisés.

La plateforme PAD



LA PLATEFORME PAD EST UN DES OUTILS DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT DEPUIS MAINTENANT PLUSIEURS ANNÉES.

accepter de faire des contrats commerciaux dématérialisés via l'application. La validation des contrats sur l'application vaut signature.

La conformité des contrats dans l'application est ensuite assurée par les agents des Services Territoriaux, qui apposent eux aussi une validation pour l'Établissement. Le projet de transition numérique a permis de moderniser l'ensemble du processus. Par exemple, les alertes mises en place lors de la saisie des contrats par les professionnels permettent de fiabiliser les données.

Au-delà des développements informatiques, les agents de FranceAgriMer réalisent, encore actuellement, un travail important de communication et d'accompagnement des opérateurs.

LES MESURES D'AUDIENCE

Intégrés à tous les téléservices de FranceAgriMer, des composants open Source de mesures d'audiences Web permettent de mieux apprécier les pratiques et comportements de nos utilisateurs, et d'améliorer le fonctionnement des services numériques.

En 2023, le Service informatique a complètement révisé le portail d'accès aux e-services et la plateforme PAD dans l'objectif de rendre les dispositifs plus accessibles et la navigation plus intuitive et plus visuelle. En 2023, la plateforme a permis l'ouverture de 26 dispositifs d'aides et le dépôt de 120 000 dossiers par les bénéficiaires. Un moteur de recherche donnera un accès plus complet aux dispositifs ouverts.

Désormais, les dispositifs seront directement conçus de manière digitalisée, avec les avantages associés : saisie facilitée, contrôles à la saisie, interrogation d'API externes. Le portail, la nouvelle charte graphique d'État, est conforme au Référentiel général d'amélioration de l'Accessibilité (RGAA) : il est utilisable à un plus grand nombre d'utilisateurs qui peuvent bénéficier d'une bonne expérience utilisateur sur ordinateur, tablette et smartphone.

Le service informatique travaille également au développement de composants prêts à l'emploi / réutilisables afin de permettre aux équipes de développement et aux gestionnaires de dispositifs de disposer de bibliothèques de composants réutilisables pour gagner du temps lors de l'élaboration de nouveaux dispositifs.

LES ÉVOLUTIONS FUTURES

En 2024, la plateforme PAD a été déployée sur un nouveau cloud souverain respectant les standards de sécurité SecNumCloud de l'ABSSI. À l'avenir, sa capacité pourra être modifiée très rapidement pour s'adapter aux variations de fréquentation et aux pics de charge des futurs dispositifs.

Les dernières évolutions de la plateforme Expadon2

par **Hélène Gueldry-Chenot**

Directrice de projet
MOE Expadon2,
FranceAgriMer

Comment est assurée la nouvelle gouvernance d'Expadon 2 ?

En 2023, la Direction générale de l'alimentation (DGAL) du ministère en charge de l'agriculture a voulu s'appuyer sur l'expertise de FranceAgriMer pour lui confier la maîtrise d'ouvrage déléguée et la maîtrise d'œuvre (MOE) du système d'information Expadon2.

À la fin de l'année 2023, cette nouvelle organisation est opérationnelle et les travaux informatiques de maintenance corrective et évolutive de la plateforme et de ses différents modules (Infocom, Certificat, Agrément) font l'objet d'une programmation conjointe définie par les directions générales de la DGAL et de FranceAgriMer. La réalisation en est assurée par le service des Systèmes d'Information (SI) de FranceAgriMer.

Comment s'est organisé votre service pour intégrer Expadon 2 dans les outils informatiques de FranceAgriMer ?

Pour l'occasion, le service SI s'est réorganisé et une nouvelle équipe a été constituée.

Je suis directrice de projet MOE, accompagnée de deux cheffes de projet : l'une en charge du périmètre agrément et portail information / communication, l'autre en charge du périmètre certificat.

Dans une optique d'intégration et de mutualisation des process existants au SI, il a été nécessaire de faire évoluer la gestion du projet Expadon2 sur trois aspects :

- Le suivi budgétaire, intégré dans le cadre du comité de gouvernance des SI de FranceAgriMer (CGSI) ;
- Le suivi contractuel des multiples fournisseurs ;
- Les outils de pilotage du projet.

De plus, l'année 2024 sera marquée par le lancement du chantier de refonte de l'application Agrément en s'appuyant sur le socle technique commun à toutes les applications FranceAgriMer.





par Esther Elich

Adjointe à la cheffe d'unité
Maîtrise d'ouvrage déléguée
d'Expadon2, FranceAgriMer

Quelles sont les principales évolutions techniques d'Expadon2 intervenues en 2023 ?

Le programme « Expadon2 », copiloté par la DGAL et par FranceAgriMer vise à offrir aux exportateurs français des services de gestion des procédures sanitaires et phytosanitaires (SPS) nécessaires aux exportations de produits agricoles et agroalimentaires.

La trajectoire 2022-2023 prévoit principalement pour les exportateurs que :

- tous les modèles de certificats produits laitiers passent en formulaire web sous Expadon2 ainsi que 60 % des modèles de certificats produits carnés (les plus utilisés comme ceux à destination de la Chine) ;
- la Plateforme d'échange numérique permette aux principaux exportateurs français de transmettre leurs demandes de certificats depuis leurs systèmes d'information ; cette plateforme est ainsi actuellement

utilisée par Lactalis, Fromi Rungis, Thomas Export ;
- l'ensemble des autres modèles de certificats encore disponibles dans Exp@don soit repris dans Expadon2, sous un format PDF permettant aux utilisateurs de saisir les données directement.

Comment les utilisateurs du module Certification ont-ils intégré ces évolutions ?

En fin 2023, nous étions à plus de 100 000 certificats signés et ce chiffre va en progression.

Ce chiffre concerne uniquement les certificats pour les produits laitiers et une partie des produits carnés.

Les utilisateurs sont en attente de la mise en place de tous les modèles quelle que soit la filière.

De plus, nous avons été sollicités par d'autres exportateurs pour leur permettre d'accéder à la plateforme d'échange numérique. Le nombre d'utilisateurs connectés aux différents webinaires prouvent que cette plateforme est attendue.

INTERVIEW PARTENAIRES



par Stéphanie Le Boulch

Responsable technique
export de Culture viande

Pourriez-vous nous parler de votre filière et de ses principaux marchés à l'exportation ?

L'export est un marché primordial pour les entreprises françaises des viandes. Même si la très grande majorité de la viande exportée est destinée au marché européen, les adhérents de Culture Viande sont présents dans l'ensemble des pays où la France est en droit d'exporter.

Comment les entreprises de votre filière ont-elles intégré les nouveaux formulaires pour la certification de leurs produits à l'exportation ?

En 2023, les adhérents de Culture Viande ont réalisé un chiffre d'affaires à l'export de plus 1,68 milliards d'euros. Cela représente près de 73,33 % des exportations françaises de viandes bovine et porcine fraîches réfrigérées et congelées (UE et pays tiers). C'est donc dans ce contexte que les entreprises ont progressivement basculé l'élaboration des certificats sanitaires dans l'outil Expadon2. Cette bascule progressive a permis d'appréhender les changements et détecter les ajustements nécessaires sans bloquer les exports.

PARTIE N°4

Une **agriculture** **intégrée** **dans les** **territoires,** **l'Europe,** **le monde**

En 2010, l'Unesco décidait de classer le « repas gastronomique des Français » comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Pas de repas gastronomique sans produits des terroirs dont la France est si riche ! Le succès à l'étranger de nos produits agroalimentaires, dont la balance commerciale reste excédentaire, trouve son origine dans les fermes : FranceAgriMer accompagne la ferme France dans son développement du champ à l'assiette du consommateur, parfois à l'autre bout du monde.

Partite Naz

Une agriculture intégrée dans les territoires

Le conseil de bassin viticole, l'instance de concertation de la filière

Un conseil de bassin viticole est une instance de concertation entre les partenaires de la filière viticole et les pouvoirs publics placée auprès du préfet de région compétent pour le bassin viticole, pour l'ensemble des questions touchant à la production vitivinicole.

Le conseil de bassin peut aborder et être consulté sur des sujets multiples relatifs à la filière : reconnaissance de nouvelles AOC ou IGP, connaissance du marché et de son organisation, cohérence des actions de promotion mises en œuvre par les différents acteurs et cohérence en matières de recherche, d'expérimentation, de développement, nouveaux produits et gestion du

potentiel viticole mais aussi la cohérence des mesures de régulation de l'offre prises par les organisations interprofessionnelles, les mesures visant à développer les relations entre les entreprises de production, de mise en marché et de distribution et la stratégie d'évolution de l'offre au niveau du bassin.

Deux membres de chaque conseil de bassin (un pour la production, un pour le négoce) sont désignés comme membres du conseil spécialisé vin et du cidre de FranceAgriMer. Les conseils de bassin ont été créés par arrêté du 15 juin 2006 (aujourd'hui articles D665-16 à D665-17-2 Code rural et de la pêche maritime).

Le conseil de bassin viticole fixe les priorités de chaque bassin dans le cadre des orientations définies par FranceAgriMer pour la mise en œuvre des mesures de politique publique autres que celles relevant de l'INAO, notamment en matière de mesures de restructuration du vignoble.

INTERVIEW PARTENAIRES

par
**Christophe
Bou**

Vice-président du
conseil de bassin
viticole du Sud-Ouest



“ Le conseil de bassin est une instance très importante car il réunit deux fois par an l'ensemble de la filière avec les pouvoirs publics, tous les services de l'État compétents pour notre filière et le

Conseil régional. C'est à la fois un lieu d'échange sur les problématiques du moment et de partage d'informations sur les différents enjeux économiques, sanitaires, climatiques. Pour moi, c'est avant tout une instance qui nous permet de valider une position commune tant en termes de stratégie et de gestion économique pour le bassin que de propositions à faire remonter au niveau du conseil spécialisé vin et du cidre de FranceAgriMer. Le conseil de bassin, véritable courroie de transmission entre les bassins et le conseil spécialisé, favorise un pilotage régional adapté aux spécificités tout en conservant une orientation nationale. ”

LE CONSEIL DE BASSIN VITICOLE DU SUD-OUEST, C'EST :

- **8 000** exploitations sur **12 départements**
- **7 %** des surfaces nationales (**55 000 hectares**)
- **8 %** de la production nationale (**2,7 millions d'hectolitres de vin**)
- **29 Appellation d'origine protégée (AOP)**
- **13 Indication géographique protégée (IGP)**

Une agriculture intégrée dans l'Europe

Les programmes opérationnels « nouveaux secteurs »

Depuis les années 1990, pour le seul secteur des fruits et légumes, la PAC permet aux organisations de producteurs (OP) reconnues de déposer des programmes opérationnels (PO) : ce sont des projets d'entreprises de 3 à 7 ans, mis en œuvre par les organisations de producteurs et cofinancés par l'Union européenne - Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) -, afin par exemple, de concentrer l'offre de fruits et légumes, d'améliorer la qualité des produits, d'investir dans des équipements de production ou de transformation, tout en répondant à des normes environnementales strictes.

Avec la PAC 2023-2027, ce dispositif s'ouvre à cinq nouveaux secteurs, dont trois seront mis en place dès 2024 : les protéines végétales, l'horticulture et les veaux sous la mère Label Rouge.



EN 2023,
FRANCEAGRIMER A
VERSÉ UN MONTANT
D'AIDE GLOBAL DE
138 MILLIONS D'EUROS
À 172 ORGANISATIONS
DE PRODUCTEURS
DU SECTEUR DES
FRUITS ET LÉGUMES
POUR LES ACTIONS
CONDUITES EN 2022.



Être prêt pour le 1^{er} janvier 2024

Dans cet objectif, au cours du second semestre 2023, les équipes de FranceAgriMer se sont mobilisées pour élaborer les trois dispositifs de gestion de ces nouveaux programmes opérationnels.

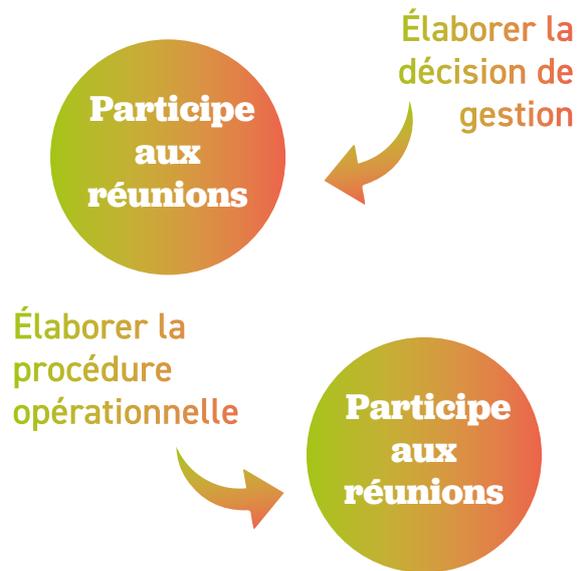
Des groupes de travail - avec des représentants des professionnels, les équipes de FranceAgriMer, et l'appui du ministère en charge de l'agriculture - ont permis d'établir une décision de gestion pour chaque secteur, accompagnée d'une procédure opérationnelle, sur laquelle les organisations de producteurs s'appuient pour déposer leur premier programme opérationnel « nouveau secteur ».

En parallèle, FranceAgriMer a développé des téléservices dédiés pour que les organisations de producteurs puissent déposer en ligne leurs programmes opérationnels.

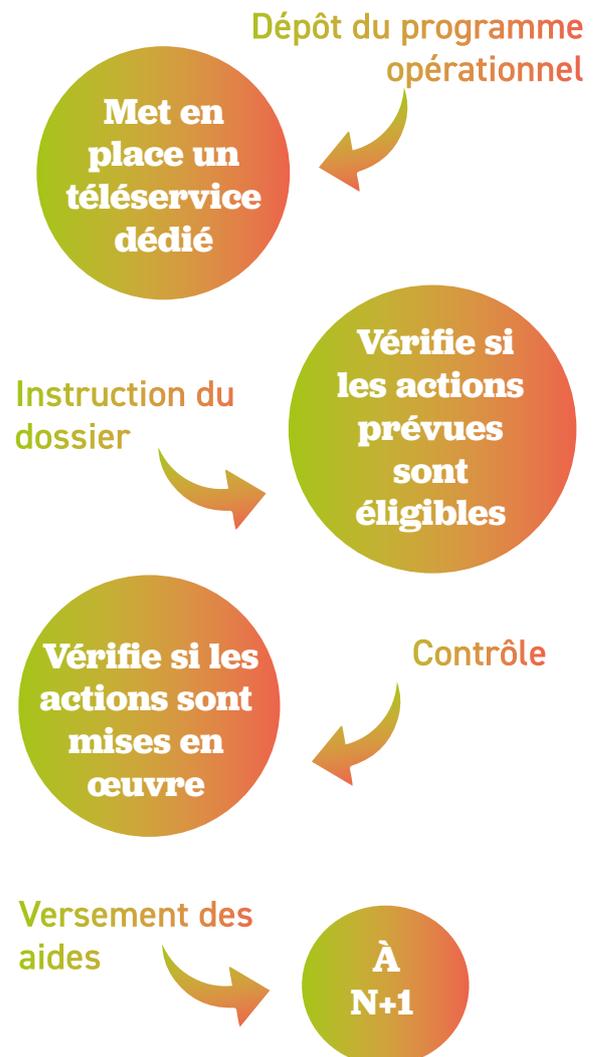
Les OP reçoivent une aide européenne (FEAGA) chaque année en fonction des actions effectivement réalisées et validées

FranceAgriMer

EN AMONT AVEC LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS



EN RELATION AVEC LES DEMANDEURS D'AIDES





1

LES 5 PROGRAMMES OPÉRATIONNELS « NOUVEAUX SECTEURS »

La PAC 2023-2027 permet aux États membres d'ouvrir le dispositif des programmes opérationnels à des secteurs autres que les fruits et légumes. Ces nouveaux secteurs bénéficient d'une enveloppe globale d'aide annuelle maximum de **33,5 M€** par an.

La France a fait le choix de **5 nouveaux secteurs**, avec un démarrage en deux temps :

Au 1^{er} janvier 2024

- 1** - les veaux sous la mère Label Rouge
- 2** - l'horticulture
- 3** - les protéines végétales (fourrages séchées, oléo-protéagineux et légumes secs)

Au 1^{er} janvier 2025

- 4** - le riz
- 5** - la cuniculture

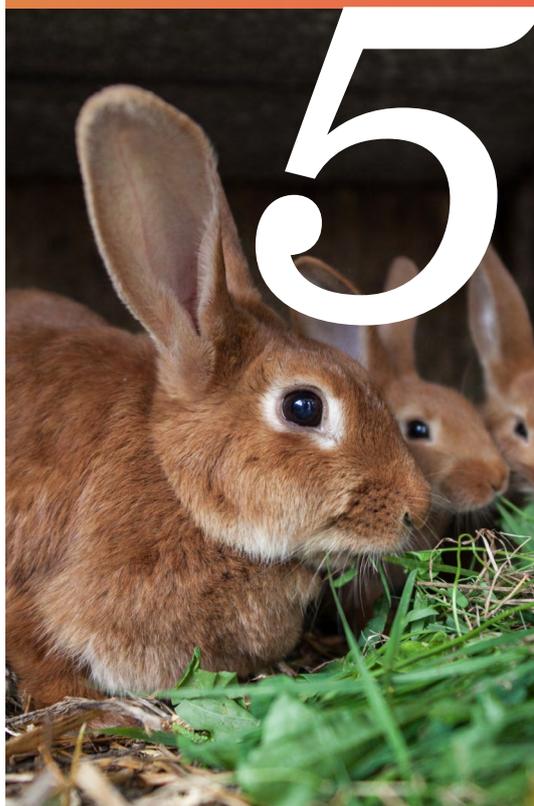


2



3

4



5

“ FranceAgriMer, en tant qu'organisme payeur, a en charge la gestion et le contrôle des programmes opérationnels, ainsi que le versement de l'aide européenne. ”

La Filière huile d'olives et olives de table

La PAC 2023-2027 substitue au programme oléicole, dont a bénéficié l'interprofession jusqu'au 31/12/2022, un programme opérationnel*, accessible aux seules associations d'organisations de producteurs reconnues.

L'enjeu principal du Plan stratégique national français porte sur la structuration et la professionnalisation des producteurs.

Le programme opérationnel pluriannuel se veut avant tout collectif et vise à renforcer la compétitivité de la filière et son adaptation au changement climatique. Les actions mises en place - investissements, conseils et formation, promotion, démarches qualité et traçabilité - permettront d'apporter une réponse adaptée.

Ces actions sont financées au moyen d'un fonds opérationnel annuel, constitué de l'aide de l'Union européenne, du complément national autorisé, et de l'autofinancement de l'AOP.

Afin de pouvoir ouvrir au 1^{er} janvier 2023, le premier programme opérationnel oléicole 2023-2025, les services de FranceAgriMer ont mené de front plusieurs chantiers qui ont permis d'aboutir à la structuration de la filière,

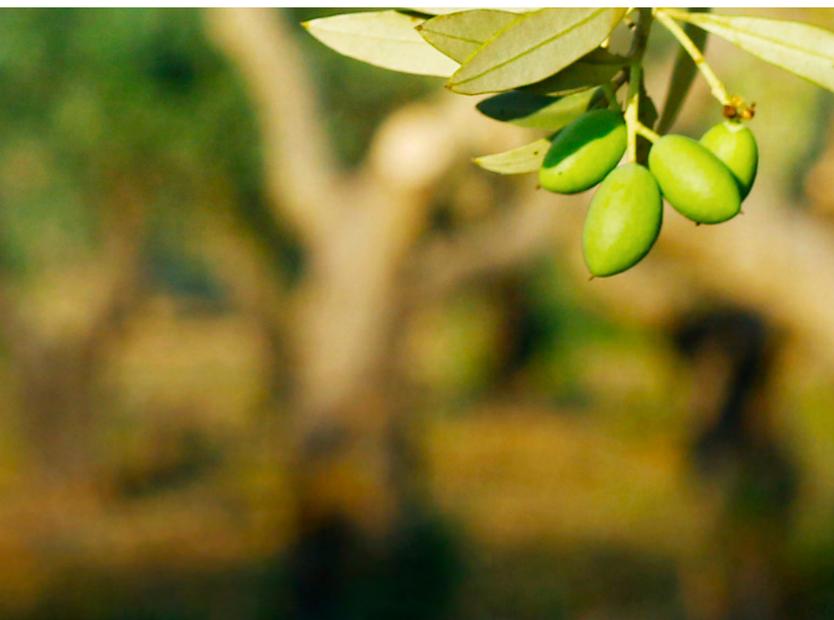
avec la création d'une Appellation d'origine protégée (AOP) reconnue bénéficiaire, l'établissement du cadre juridique transverse et sectoriel et la création d'un téléservice de dépôt des demandes.



2023 A ÉTÉ
LA PREMIÈRE
ANNÉE DE MISE
EN ŒUVRE
DE CE CADRE
RÉNOVÉ,
AVEC DÉPÔT
DE DEMANDE
D'AVANCE ET
ENGAGEMENT
DES ACTIONS !

* Ce nouveau mécanisme est précisé dans le Plan stratégique national approuvé par la Commission européenne le 31 août 2022.





**LE PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL OU PSN
C'EST UNE NOUVEAUTÉ :**

Pour la PAC 2023-2027, chacun des 27 États membres de l'Union européenne a dû élaborer son propre plan stratégique national (PSN).

C'est un document de planification stratégique dans lequel chaque pays détaille les interventions de la PAC en accord avec les objectifs fixés au niveau communautaire. Le PSN de la France a été approuvé par la Commission européenne le 31 août 2022. Il vise à accompagner la transition agroécologique de l'agriculture française, à améliorer la compétitivité durable des filières, la création de valeur, la résilience des exploitations et la sobriété en intrants au service de la sécurité alimentaire. Il doit contribuer à l'atteinte des objectifs du Pacte vert et de la neutralité carbone, en mettant l'accent sur la diversification des cultures, la préservation des prairies, les synergies entre cultures et élevage, la production des légumineuses, une présence renforcée d'infrastructures écologiques en particulier les haies, et le développement de l'agriculture biologique.

Il est actualisé en tant que de besoin.



INTERVIEW

Un nouveau pilotage axé sur les performances

par Pauline Zamia

Cheffe unité coordination et expertise communautaire et contrôles externes, FranceAgriMer

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle programmation de la PAC 2023-2027, les États se voient accorder un rôle accru dans le déploiement des interventions agricoles et le pilotage de la Direction générale de l'agriculture de la Commission européenne (DG AGRI) change partiellement de nature. La nouvelle programmation est appelée à être mise en œuvre selon un nouveau modèle privilégiant une gestion axée sur les résultats. Les changements sont de plusieurs ordres : ils concernent en effet tant la gouvernance et le pilotage des mesures gérées, que la production de données et l'adaptation correspondante des systèmes d'information. Ainsi, l'exercice des audits de certification de FranceAgriMer, dont le Service juridique et coordination européenne (SJCE) coordonne les travaux, est sensiblement modifié.

Quelle est la redistribution des rôles entre la DG AGRI et les 27 États membres ?

La Commission européenne définit des objectifs spécifiques communs aux États membres et les exigences de base de l'Union qu'ils doivent respecter, leur alloue le budget correspondant et évalue les réalisations au moyen d'indicateurs de résultat et d'impact, définis à l'annexe I du règlement. Chacun des États membres définit pour lui-même un plan stratégique national (PSN) pour une durée de 5 ans, tant pour le Fonds européen de garantie agricole (FEAGA) que pour le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Dans ce document unique, sont définis les besoins prioritaires des États membres au regard des dix objectifs clés à visée sociale, environnementale et économique de la réforme, ainsi que les modalités de mise en œuvre des différents types d'aide. Le ministère chargé de l'agriculture est l'autorité de gestion nationale de ce plan stratégique. Une particularité est à relever pour le FEADER, dont la mise en œuvre est partagée entre l'État et les Régions.

Quel est l'impact pour FranceAgriMer ?

La gouvernance interne de notre Établissement doit intégrer les contraintes nouvelles liées au pilotage de la performance (production des indicateurs de suivi et du rapport annuel, mise en œuvre d'éventuelles mesures correctives) et permettre davantage de synergies entre services. En outre, la communication avec la DG AGRI et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire doit être structurée en fonction des nouveaux paramètres. Enfin, l'ensemble des agents de FranceAgriMer devra être formé et informé de ces évolutions.

Comment le contrôle de la Commission européenne s'opère-t-il ?

En s'appuyant sur le rapport de performance rédigé par l'organisme de coordination, puis certifié par la Commission de certification des comptes des organismes payeurs (CCCOP), la DG AGRI procède :

- à un apurement annuel des performances, sur la base des indicateurs de réalisation et des dépenses déclarées, dont elle vérifie la cohérence ;
- à un apurement financier annuel, par la vérification des comptes annuels et de la déclaration de gestion ;
- à la validation de l'audit « système de gouvernance » réalisé par la CCCOP ;
- à un examen bisannuel des performances sur la base des indicateurs de résultat destiné à mesurer les progrès réalisés ; cet examen sera réalisé pour la première fois en 2025 pour l'exercice financier 2024, puis deux ans plus tard.

En cas de constat de déficiences graves des systèmes de gouvernance, est prévu un mécanisme contraignant spécifique, la « procédure de conformité ». Ainsi, l'évaluation des procédures des organismes payeurs est désormais fonction du type de dépenses.



“ En janvier 2023, la DG AGRI a conduit un audit préventif destiné à évaluer les moyens organisationnels, techniques et humains dont s’est doté notre Établissement pour la mise en œuvre de cette nouvelle PAC .”

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les travaux à conduire annuellement avec l’organisme de certification incluent désormais la vérification du bon fonctionnement des systèmes de gouvernance et de l’exactitude des données du rapport annuel de performances (RAP) outre la satisfaction des critères d’agrément de FranceAgriMer en tant qu’organisme payeur. La production des indicateurs de performance relève de la Mission de la coordination des organismes payeurs des fonds agricoles (MCF A) en tant que responsable de l’établissement du RAP au niveau national. Elle s’effectue à partir des données brutes communiquées par les organismes payeurs, et notamment pour FranceAgriMer via l’outil informatique « SINP » alimenté par interface avec les outils de gestion des aides.

Seules 3 interventions vont donner lieu à des réalisations effectives sur l’exercice 2024 et alimenter le rapport annuel de performance (RAP) : le programme opérationnel oléicole, le programme opérationnel fruits et légumes et le programme apicole.

Une agriculture intégrée dans le monde

L'unité d'appui aux exportateurs de la Mission des affaires européennes et internationales (MAEI)

a pour mission de faciliter l'accès aux marchés internationaux représentant des enjeux prioritaires pour les filières exportatrices du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Elle apporte un appui à la Direction générale de l'alimentation (DGAL) à différentes phases des négociations sanitaires et phytosanitaires avec les pays tiers importateurs. Elle procède à une veille des réglementations sanitaires et phytosanitaires (SPS) internationales, apportant son concours pour informer et former les exportateurs sur les conditions d'accès aux marchés des pays tiers, depuis l'agrément des établissements jusqu'à la délivrance des certificats SPS, en s'appuyant notamment sur l'outil Expadon 2, plateforme dématérialisée de gestion des obligations SPS à l'exportation.



FRANCEAGRIMER ACCOMPAGNE À L'INTERNATIONAL LES ENTREPRISES ET LES FILIÈRES FRANÇAISES.



Un nouvel agrément pour exporter vers la Chine

La Chine présente des opportunités et des débouchés importants pour les entreprises françaises, avec des enjeux de maintien de marchés et de contraintes sanitaires (SPS) : en 2021, les autorités chinoises ont modifié leur réglementation, rendant obligatoire l'enregistrement des établissements producteurs et exportateurs de produits considérés comme à haut risque dans leur propre système d'information, appelé CIFER.



L'unité d'appui aux exportateurs a dû s'adapter à cette nouvelle réglementation, assurer l'accompagnement des professionnels, et faire face en 2023 en particulier, à une grande campagne de renouvellement des agréments.

Plusieurs centaines de dossiers d'agrément d'entreprises françaises renouvelés et intégrés dans l'outil des autorités chinoises (CIFER).

La Chine est le 8^e client de la France en produits agricoles et agroalimentaires.

4,6 % des produits agricoles et agroalimentaires français exportés étaient destinés au marché chinois en 2023.





INTERVIEW

Tous les dossiers d'agrément des exportateurs vers la Chine sont à jour !

par
Anne-Christine Ly

Unité d'appui aux exportateurs, gestionnaire administrative et réglementaire, FranceAgriMer

Pourquoi cette mise à jour des dossiers d'agrément des entreprises exportant en Chine ?

Ces dernières années, les autorités chinoises ont mis en place une nouvelle réglementation. Les produits alimentaires ont été classés en deux catégories, les uns considérés comme à « haut risque » et les autres à « bas risque ». Dans les deux cas, l'enregistrement des établissements exportateurs a été rendu obligatoire sur CIFER une application chinoise.

Pour les produits à bas risque, les entreprises ont pu s'enregistrer directement auprès des douanes chinoises (GACC). Pour les produits à haut risque les demandes d'enregistrement ont dû être validées au préalable par les autorités françaises avant d'être transmises à la GACC. Par ailleurs, la durée des agréments pour exporter vers la Chine a été ramenée à 5 ans.

La distinction faite sur les produits à hauts risques a concerné les filières spécialisées dans les denrées animales et d'origine animale : entreprises du secteur porcin et bovin, lait et produits laitiers, produits aquatiques, miel.

Comment s'est déroulé l'enregistrement des agréments dans CIFER ?

Dans un premier temps, les exportateurs « historiques » ont été enregistrés directement par les autorités chinoises dans la nouvelle base CIFER. Puis, est venu le temps des renouvellements d'agrément et des demandes de complément aux entreprises. Cette démarche s'est avérée obligatoire avant l'échéance du 30 juin 2023. Les professionnels de l'exportation ont déposé leur dossier dans le module Agrément d'Expadon2, puis dans CIFER.

L'enregistrement obligatoire pour exporter vers la Chine a également concerné les nouveaux candidats à

INTERVIEW PARTENAIRES

FranceAgriMer nous a permis de mieux comprendre les exigences de la réglementation chinoise

l'exportation. Suite à une action politique à haut niveau, les autorités chinoises ont donné leur accord pour examiner les dossiers de nouvelles entreprises des secteurs viandes et produits carnés (viande de porc et charcuterie) et produits aquatiques souhaitant exporter vers la Chine.

Quel a été le rôle de l'unité d'Appui aux exportateurs ?

Notre unité a animé de nombreuses réunions avec les professionnels, puis les a accompagnés, soit en complément des interprofessions, soit directement pour certaines entreprises. Les dossiers à fournir se sont avérés très conséquents, jusqu'à 50 documents de description technique, de production ou de contrôle des produits ont pu être préparés par les professionnels, d'où un suivi resserré de la part de l'équipe !

Nous avons également travaillé avec le bureau export de la DGAL et le service économique régional en Chine. Ces travaux, denses et menés en concertation, ont porté leurs fruits : tous les dossiers des exportateurs vers la Chine ont été mis à jour !

LES AGRÉMENTS CHINE EN 2023

- 27 nouveaux agréments ont été obtenus pour les candidats à l'export des filières produits carnés et produits aquatiques.

- Près de 350 dossiers de renouvellement, auxquels s'ajoutent 400 dossiers de complément, ont été transmis aux autorités chinoises.

Quelle est l'activité export de votre entreprise ?

France Pélagique est une entreprise familiale française, filiale d'un groupe néerlandais, spécialisée dans la pêche en espèces de poissons de pleine mer. Ses deux navires de grande taille sont également des bateaux-usines, dans lesquels les poissons sont congelés et stockés dans les cales. Les deux chalutiers sont agréés à l'export vers la Chine. L'agrément pour la Chine du Prins Bernhard a fait partie des dossiers historiques, en revanche, celui du Scombrus a été obtenu récemment dans le cadre des nouveaux dossiers de demande d'agrément.

Quel a été l'appui de FranceAgriMer ?

La constitution du dossier pour agréer le Scombrus s'est révélée complexe. Il a fallu constituer et transmettre les pièces via les outils Expadon2 et CIFER. Dans ce cadre, les réunions organisées par FranceAgriMer se sont avérées très utiles, elles ont permis de mieux comprendre les exigences de la réglementation chinoise puis les étapes à réaliser pour les satisfaire. Un grand nombre de participants se connectait à chaque réunion montrant l'importance de tels rendez-vous d'information... il est vrai toutefois que les questions posées ont pu prêter à rajouter de la confusion à la complexité du sujet !



par Clémence Brun

Responsable & RSE,
France Pélagique

France Pélagique a vraiment apprécié l'accompagnement et l'assistance de FranceAgriMer pour la constitution et la vérification des pièces du dossier... avec le succès à l'arrivée de l'octroi de l'agrément du 2^e chalutier !

D'autres défis de dossiers à l'export sont encore devant nous, suite notamment à la restructuration des bateaux en une seule société : de nouvelles modifications seront à intégrer dans les systèmes d'information, puis à transmettre aux autorités chinoises.



POUR EN SAVOIR PLUS

Le commerce maritime des produits agricoles et agroalimentaires- Compréhension générale et perspectives stratégiques françaises
Collection les Études, 78 pages, mai 2023

Le fret maritime, un enjeu stratégique

La logistique a un rôle primordial dans l'exportation des produits agricoles et agroalimentaires et est un facteur de la compétitivité de nos filières à l'international. Le transport maritime a connu récemment de fortes perturbations dans le contexte de pandémie puis de reprise post pandémie.

Dans le cadre de la Commission interfilières (CTI) internationale, FranceAgriMer anime un groupe de travail sur les enjeux de fret maritime dont l'objectif est d'informer et d'appuyer les exportateurs français de produits agricoles et agroalimentaires.

Ainsi, des journées d'informations destinées aux interprofessions ont été organisées au port du Havre et à Bruxelles. Par ailleurs, l'Institut supérieur d'économie maritime (ISEMAR) a réalisé une étude sur le commerce maritime pour le compte de FranceAgriMer, afin de faciliter la compréhension des interprofessions et de leurs adhérents sur le fonctionnement du fret maritime et d'engager un dialogue avec ses acteurs.

Le 14 décembre 2023, la première édition de l'évènement AgroFret a rassemblé une centaine d'acteurs du fret maritime des exportations conteneurisées agricoles et agroalimentaires françaises.

INTERVIEW

Le fret maritime, un sujet essentiel pour la CTI internationale

par Marie Bonnamy

Chargée de mission sur les sujets liés à la Commission internationale, FranceAgriMer*



* Marie Bonnamy est devenue en 2024 adjointe à la cheffe de l'unité "Commission internationale et politique agricole commune".

Quels sont les travaux de la CTI internationale sur le fret maritime ?

Le fret maritime est un mode de transport privilégié pour les exportations vers les pays tiers : 55 % pour les produits laitiers et 73 % pour les produits carnés. La feuille de route 2023 de la CTI internationale comptait 3 actions dans ce domaine visant à :

- consolider et sérier les problématiques rencontrées par les filières pour les porter dans les instances adéquates ;
- favoriser le dialogue entre exportateurs français et acteurs du fret maritime ainsi que les autorités publiques françaises et européennes ;
- poursuivre les formations sur le fonctionnement logistique de l'environnement portuaire des ports français ou européens.

Quel est votre rôle dans le cadre du groupe de travail sur les enjeux de fret maritime ?

Chargée de mission sur les sujets liés à la Commission internationale, je prépare et anime les réunions du groupe de travail (GT) « fret maritime ». En 2023, la Mission des Affaires Européennes et Internationales (MAEI) a publié l'étude sur le commerce maritime des produits agricoles et agroalimentaires français commandée à l'ISEMAR après plusieurs comités de pilotage et de relecture en concertation avec les membres du groupe de travail. J'ai notamment organisé des restitutions et tables-rondes autour de cette étude lors du Salon International de l'Agriculture en février 2023 et des Journées Export Agro du ministère en charge de l'agriculture en mars 2023.

J'ai également lancé un sondage sur les problématiques actuelles de fret maritime dont les résultats ont servis de base à la mise en place de l'évènement AgroFret. J'ai organisé ce dernier avec ma collègue Lucie Massiet et en coopération avec HAROPA PORT et l'ISEMAR. Il s'est tenu le 14 décembre 2023 à la Maison du Lait.

INTERVIEW PARTENAIRES

par Paul
Tourret

Directeur de l'Institut
supérieur d'économie
maritime (ISEMAR)



Quels sont les thématiques de l'étude sur le commerce maritime des produits agricoles et agroalimentaires ?

Cette étude a pour objectifs d'éclairer sur le fonctionnement de la logistique maritime et portuaire des produits français à l'export et d'apporter une analyse stratégique ainsi que quelques recommandations.

Elle traite de deux thématiques : la compréhension du fonctionnement maritime et portuaire à l'échelle globale et ses grandes perspectives, et les enjeux, contraintes et opportunités pour les filières françaises d'exportation par voie maritime. Parmi les actions envisagées pour faire face aux problématiques soulevées par l'étude, on peut citer :

- la mise à disposition et le suivi d'indicateurs stratégiques

Entretenir le dialogue avec les acteurs du fret maritime

spécifiques au secteur agroalimentaire français (taux de fret, connectivité océanique, performance du passage portuaire, disponibilité des conteneurs reefer, solutions intermodales) dans le but d'informer les chargeurs et d'appuyer leurs décisions stratégiques à l'export - la mise en place d'un dialogue et d'une démarche collaborative autour de l'export de conteneurs rassemblant les filières de l'agroalimentaire, les ports, les logisticiens, les manutentionnaires et les armateurs pour échanger sur les problématiques rencontrées. C'est ainsi qu'est née la rencontre AgroFret.

Comment s'est déroulée la rencontre AgroFret du 14 décembre 2023 co-organisée avec FranceAgriMer et HAROPA ?

La rencontre AgroFret a d'abord permis de dresser un panorama général des exportations agroalimentaires françaises et des nouveaux défis du fret mondial, puis les discussions ont également porté sur les enjeux spécifiques des marchés du Moyen-Orient et d'Extrême-Orient (ASEAN, Chine, Corée du Sud, Japon). Les filières agricoles et agroalimentaires françaises se sont de manière générale senties représentées. L'objectif sur le long terme est d'entretenir ce dialogue entre les acteurs des différents secteurs. Une nouvelle rencontre AgroFret est prévue en janvier 2025.

POSTAL

NEWS

PARTIE N°5

Qui sommes- nous ?

FranceAgriMer est un établissement public administratif placé sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture. C'est un lieu d'information, d'échanges, de réflexions stratégiques, d'arbitrage et de gestion pour les filières françaises de l'agriculture et de la pêche. Après vous avoir dévoilé les grands enjeux et les actions de l'année 2023, nous allons conclure ce rapport par quelques mots sur l'Établissement et qui nous sommes.

FRANCEAGRIMER C'EST ...

01

Une équipe ...

1 001 AGENTS AU TOTAL

- **575** AU SIÈGE
- **339** EN SERVICES TERRITORIAUX

EN DÉLÉGATIONS NATIONALES :

- **8** À LA ROCHELLE
- **64** À LIBOURNE
- **15** À VOLX



02

formée ...

750 AGENTS FORMÉS EN 2023 DONT **524** VIA UNE FORMATION À DISTANCE

NOS IMPLANTATIONS NATIONALES ET RÉGIONALES



03 et accompagnée dans son parcours professionnel ...

AVEC DES BILANS DE COMPÉTENCE, DU COACHING, DU MENTORAT ET DES ATELIERS DE CODÉVELOPPEMENT

04

dont la qualité de vie compte ...

● **921** AGENTS BÉNÉFICIENT DE 1 À 3 JOURS DE TÉLÉTRAVAIL, DONT 19 CADRES SUPÉRIEURS ET DIRIGEANTS.

● **600** AGENTS (63 %) ONT RÉPONDU AU BAROMÈTRE SOCIAL RÉALISÉ EN 2023 :

- L'engagement des agents pour l'Établissement a un score satisfaisant de 6.9/10.
- Les indicateurs ayant un score supérieur à 8/10 sont la **solidarité, le télétravail et les conditions matérielles pour celui-ci, les outils, le sens des missions de service public et l'autonomie.**
- Le déploiement d'une stratégie « Ressources et compétences » a été inscrit comme un des objectifs du Contrat d'objectif et de performance de l'Établissement 2023/2028.



05

qui bénéficie de démarches responsables ...

● LE FORFAIT **MOBILITÉS DURABLES**.

● UN RESTAURANT D'ENTREPRISE AU SIÈGE ENGAGÉ POUR UNE **ALIMENTATION RESPONSABLE** AVEC 50 % DE PRODUITS DURABLES ET DE QUALITÉ DANS LE TOTAL DES ACHATS ALIMENTAIRES, DONT 20,2 % DE BIO, DANS LE RESPECT DES LOIS EGALIM ET CLIMAT ET RÉSILIENCE, QUI PROPOSE UNE OFFRE VÉGÉTARIENNE QUOTIDIENNE, ET LUTTE ACTIVEMENT CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.

06

et des mesures de fidélisation ...

● LA MISE EN PLACE EN 2023 D'UNE POLITIQUE DE **CDIisation anticipée** DES AGENTS CONTRACTUELS PRÉSENTS DEPUIS PLUS DE 3 ANS, PUIS POUR LES AUTRES AGENTS AU TERME DE LEUR 1^{ER} CONTRAT DE 3 ANS.

07

Rejoignez notre équipe



L'équipe de direction

DIRECTION GÉNÉRALE



Christine Avelin

Directrice générale



Julie Brayer Mankor

Directrice générale adjointe

Nommée en sept. 2024

SECRETARIAT GÉNÉRAL



Jean-François Kuntgen

Secrétaire général



Valérie Vacher

Secrétaire générale adjointe

DIRECTION DES INTERVENTIONS



Stéphane Le Den

Directeur



Yolène Jahard

Directrice adjointe

DIRECTION MARCHÉS, ÉTUDES ET PROSPECTIVE



Pierre Claquin

Directeur



**DES EXPERTISES,
DES COMPÉTENCES
ET DES SAVOIR-FAIRE
SPÉCIFIQUES**

MISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES



Nicolas Fairise

Chef de la Mission



Régis Raffin

Chef adjoint

GROUPEMENT COMPTABLE FRANCEAGRIMER / INAO / ODEADOM / AGENCE BIO



Jean-Marc Écoiffier

Agent comptable



Rodolphe Jayet-Gendrot

Fondateur de pouvoir

A quitté ses missions en oct. 2024

“ POUR S'INFORMER

Suivez

notre actualité et nos publications



FranceAgriMer



@FranceAgriMerFR



FranceAgriMer FR

WWW.FRANCEAGRIMER.FR

Abonnez-vous

à notre newsletter



CLIQUEZ-MOI



FLASHEZ-MOI

Découvrez

notre catalogue des publications 2023



CLIQUEZ-MOI



FLASHEZ-MOI

Rapport d'activité 2023

édition 2024

Directrice de la publication : Christine Avelin
Conception et réalisation : service Communication
Impression : ARCO IRIS Copies
N°ISSN : 2112-390X

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555
MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00

www.franceagrimer.fr



Tous les portraits FranceAgriMer :
©Pascal Xicluna

Adobe stock :
©wifesun (p.8) ; ©Sandra (p.10) ; ©Drazen (p.12) ; ©alisaaa (p.15) ; ©aerogondo (p.17) ; ©Christian Schwiier (p.19)
©Marc LOBJOY (p.28) ; ©ibravery (p.31) ; ©alphaspirit (p.34) ; ©Pixel-Shot (p.36) ; ©Nespix (p.44)
©fineart-collection (p.50) ; ©Olivier Uchmanski (p.52) ; ©24K-Production (p.53) ; ©Alpha (p.55)
©Degimages (p.56) ; ©lubero (p.62) ; ©Lotharingia (p.64) ; ©Lichtreflexe (p.67) ; ©Patrick (p.67) ; ©o1559kip (p.67)
©Dodger (p.67) ; ©fotografiche.eu (p.67) ; ©MICHEL (p.69) ; ©Joachim (p.69) ; ©Maksym Yemelyanov (p.72)

Autres photos :
©Xavier Remongin/Min.agri.fr (p.19) ; ©Hendrix Genetics (p.23) ; ©Philippe Jacob (p.47) ; ©FEUS (p.49)
©Culture Viande (p.59) ; ©Agence CATALPA Thomas Troadec (p.75) ; ©ISEMAR (p.77)